

ÉLECTIONS AUX COMITÉS RÉGIONAUX DU TROT
SCRUTIN DU 31-10-2023
LISTE DES CANDIDATS PAR COLLÈGE (Ordre alphabétique)

A - COLLÈGE PROPRIÉTAIRES (7 sièges)									
OUEST	ANJOU-MAINE	BASSE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE et HAUTE-NORMANDIE	SUD-OUEST	CENTRE-EST	SUD-EST et CORSE	NORD	EST	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
AIRAUD (Pierre Yves) PELLAN (Bernard) RAFFRE (Gilles) SINENBERG (Alain)	ABRIVARD (Mme Valérie) ALLAIRE (Mme Elisabeth) BERTHOU (Pascal) COURANT (Mairin) GRIMAULT (Deniel) JUBLOT (Iran) LEROUGE (Georges) MOUREAUX (Sébastien) PACHA (Mme Lynda) ROMET (Jean Pierre) SIONNEAU (Mme Caroline)	BARBE (Mme Léa) BERNARD (Pascal) BOUDRY (Didier) DURVILLE (Frédéric) GOETZ (Pierre-Joseph) LA BOURDONNAYE (Tanguy de) LEROUILLEY (Guillaume) POPOT (Mme Rachel)	BARJON (Jean-Pierre) BOEY (Pascal) DAOUDAL (Jean Christophe) DAVID (Patrick Germain) GUENET (Mme Barbara) MARANDON (Mme Nancy) PORTE (Mathieu) RAFFESTIN (Mme Vanessa) REGLADE (Olivier)	DEMNARD (Manuel) EMPEYTAZ (Jean Michel) FREYSSENGE (Jean-Marc) PEREKRESTOFF (Eric) SEIGNE (Jean Sébastien) SEMEILLON (Jean-Philippe)	BOUDET (Thierry) CORDON (Philippe) DEMASSE (Xavier) HUET (Laurent) JAY (Hubert) MAILLARD (Mme Henriette) SOCCHI (Fabien)	BOUQUET (Jean Jacques) GUILLAUME (Lionel) KOWALSKI (Mme Sylvie) LAUMESFELT (Gilles) OYER (Mme Sandrine)	BEE (Eric) COGNIOT (Émile Paul) DUPUIS (Bertrand) HORNÉZ (Grégory) LEVASSEUR (Philippe Lucien) NOISSETTE (Eric) REMY (Bernard Henri)	BOTTER (Philippe) COUBARD (Clément) DUPIRE (Pierre Alexandre) FREMOT (Eric) JAEGLER (Frédéric) JUNG (Mme Liliane) KIENER (Mme Christine) TROMMENSCHLAGER (Arnaud) WAGNER (Emmanuel)	
(4 candidats)	(11 candidats)	(8 candidats)	(9 candidats)	(6 candidats)	(7 candidats)	(5 candidats)	(7 candidats)	(9 candidats)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	

B - COLLÈGE PROPRIÉTAIRES-ENTRAÎNEURS (2 sièges)

OUEST	ANJOU-MAINE	BASSE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE et HAUTE-NORMANDIE	SUD-OUEST	CENTRE-EST	SUD-EST et CORSE	NORD	EST
1 DONIO (Gildas) GRONDIN (Bruno) (2 candidats)	2 POILANE (Sébastien) ROBERT (Jocelynn) (2 candidats)	3 CORNIERE (Patrick) (1 candidat)	4 DESHAYES (Julien) JEAN (Franck) TERNISIEN (Alain) (3 candidats)	5 BOSSARD (Didier) CRESPEL (Dimitri) RODES (Fabrice) (3 candidats)	6 CURY (Bertrand) DELLAQUILA (Stéphane) LE BRIS (Yann) PRALUS (Jean Pierre) (4 candidats)	7 COUBARD-MEUNIER (Édouard) (1 candidat)	8 DESPREZ (Patrick) SOUDAIN (Mme Anne Marie) (2 candidats)	9 DECAUDIN (François) JUNG (François) (2 candidats)
C - COLLÈGE ÉLÈVEURS (7 sièges)								
1 BLOT (Eric Gilles) CARUDEL (Patrick) DAVID (Aurélien) GOBARD (Charles Denis) PRAT (Gaëtan) (5 candidats)	2 BOURLIER (Stéphane) CORNILLEAU (Samuel) DESMOTTES (Arnaud) GUINHUT (Mme Diana) LEDUC (Arnaud) MARY (Jean François) MOTTIER (Mme Danièle) PICART (Mme Cécile) POJASEK (Roger) SODOIR (Thierry) THOMAS (Aymeric) (11 candidats)	3 BESNARD (Thierry) DAVID (Mme Christelle Jacqueline) DESSARTRE (Patrice) DUPREY (Benôti) DUVALDESTIN (Thierry) GUEGAN (Claude) LEVESQUE (Hughes) MAUNY (Mme Clémence) OLLIER (Mme Gwenaëlle) REPICHET (Jean François) VIEL (Vincent) (11 candidats)	4 BAILLY (François) BLOQUET (Thierry) BROHIER (Didier) FERNANDES (José) GEORGE (Jean Pascal) LEFEBVRE (Mme Charlotte) LEMELLETTIER (Jean Paul) ROUSSEAU (Hughes) (8 candidats)	5 CASSANY (Mme Alice) CASTAGNET (Jean Emmanuel) DEBUE (Renaud) DELORME (Nicolas) MATHIAS (Nicolas) SAUVAGE (Pierre) (6 candidats)	6 BORDERIEUX (Hughes) BURLIN (Daniel) CHAUVE-LAFFAY (Mme Carole) CHAUVE-LAFFAY (Hervé) JORION (Claude) PELLETIER (Paul) PELTIER (Serge) SILVESTRE (Mme Marguerite) (8 candidats)	7 ENSCH (Nicolas) GOUYETTE (Didier) MOURICE (Romuald) THONNERIEUX (Kéryn) YANA (Serge) (5 candidats)	8 BIZOUX (Olivier) CARPENTIER (James) DEMOULIN (François) KOUBICHE (Jérémy) REMY (Mme Betty) (5 candidats)	9 BOFF (Philippe) DALES (Sylvain) FERRAZ (Mme Isabelle) GUERIN (Jean-Jacques Raymond) MERIAUX (François) MEYER (Pierre) WEBER (Gérard) (7 candidats)

D - COLLÈGE ENTRAÎNEURS PUBLICS ou PARTICULIERS (4 sièges)									
OUEST	ANJOU-MAINE	BASSE-NORMANDIE	ILE DE FRANCE et HAUTE-NORMANDIE	SUD-OUEST	CENTRE-EST	SUD-EST et CORSE	NORD	EST	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
BOISNARD (Christian) BOUDOU (Olivier) BOUTIN (Philippe) DEROVAND (Philippe) DONO (Michel) GROZEAU (Jonathan) MORIN (Arnaud)	CHALON (Christophe) CHAMPENOIS (Karl) DREUX (Charles) LE BEZVOET (Yves Jean) LEFAUCHEUX (Dominique) MARY (Jean Philippe) PACHA (Nils) PILLON (Alexandre) PLAIRE (Bernard René) SONNEAU (Hervé)	BELLOCHE (Pierre) DAVID (Laurent Michel) DUBOIS (Julien) HAREL (Franck) JAVELLE (David) MAJNY (Mathias) MEGSISSIER (Cédric) MEUNIER (Stéphane) ROGER (Sylvain)	CURENS (Gilles) GUELPA (Junior) LE MER (Julien) NORBERG (Mme Marie) PITON (Bernard) VERCRUYSE (Pierre)	BARRE (Arnaud) KOWAL (Christian) MARTY (Franck) MAZOU (Jean) MUEL (Bruno) VANACKER (Bruno)	BUSSET (Maxime) CALLIER (Pierre) FOURNIGAUT (Georges) HUGUET (Guillaume Richard) LERENARD (Loïc) PELTIER (Franck Julien)	CINGLAND (Stéphane) DESBORDES (Damien) GUELPA (Stéphane) MATHE (Claude) REPICHET (Pierre)	CHANEUX (Jean-Marc) DEMOULIN (Gautier) MUIDEBLED (Anthony) NICOLE (Christopher) VERVA (Laurent)	BARBIER (Benôît)	
(7 candidats)	(10 candidats)	(9 candidats)	(6 candidats)	(6 candidats)	(6 candidats)	(5 candidats)	(5 candidats)	(1 candidat)	
E - COLLÈGE JOCKEYS ou DRIVERS (1 siège)									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
RAFFIN (Oliver)	CHAVATTE (Arnaud Albert) BARRIER (Anthony)	HARDY (Sébastien) LEVESQUE (Mme Camille)		FEYTE (Christophe)	BUSSET (Mme Julie) TINTILLIER (Anthony)	SOFEL (Jean Christophe)	VERVA (Pierre Yves)		
(1 candidat)	(2 candidats)	(2 candidats)	(0 candidat)	(1 candidat)	(2 candidats)	(1 candidat)	(1 candidat)	(0 candidat)	

Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français

ÉPREUVES DE QUALIFICATION

MOIS DE NOVEMBRE 2023

2 ans (Lettre L), 3 ans (Lettre K), 4 ans (Lettre J) et chevaux de 5 ans et + (lettre I et +).

Vitesses

	Attelé	Monté	Distance
2 ans (L)	1'20"5	1'21"	2.000 m.
3 ans (K)	1'19"	1'19"5	2.000 m.
4 ans (J)	1'18"	1'18"5	2.000 m.
5 ans (I) et +	1'17"5	1'18"	2.000 m.

Jeudi 2 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	CAEN
Engagements jusqu'au Lundi 30 octobre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Vendredi 3 novembre 2023, à 11 heures (2 ans et +)	GROSBOIS
Engagements jusqu'au Mardi 31 octobre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mardi 7 novembre 2023, à 9 heures 30 (2 ans et +)	AMIENS
Mardi 7 novembre 2023, à 9 heures (2 ans)	MESLAY-DU-MAINE
Engagements jusqu'au Samedi 4 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mercredi 8 novembre 2023, à 13 heures (2 ans et +)	BEAUMONT DE LOMAGNE
Mercredi 8 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	CAEN
Engagements jusqu'au Dimanche 5 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Vendredi 10 novembre 2023, à 8 heures 30 (2 ans et +)	FEURS
Vendredi 10 novembre 2023, à 13 heures (2 ans et +)	LE MANS
Engagements jusqu'au Mardi 7 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mardi 14 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	LAVAL
Engagements jusqu'au Samedi 11 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mercredi 15 novembre 2023, à 9 heures 30 (2 ans et +)	MONS (GHLIN)
Engagements jusqu'au Dimanche 12 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Jeudi 16 novembre 2023, à 12 heures (2 ans et +)	CORDEMAIS
Engagements jusqu'au Lundi 13 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Vendredi 17 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	CAEN
Vendredi 17 novembre 2023, à 11 heures (2 ans et +)	GROSBOIS
Engagements jusqu'au Mardi 14 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mardi 21 novembre 2023, à 12 heures (2 ans et +)	LAVAL
Engagements jusqu'au Samedi 18 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mercredi 22 novembre 2023, à 13 heures (2 ans et +)	BORDEAUX
Mercredi 22 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	CAEN
Mercredi 22 novembre 2023, à 11 heures (2 ans et +)	SAINT-GALMIER
Engagements jusqu'au Dimanche 19 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Vendredi 24 novembre 2023, à 13 heures (2 ans et +)	LE MANS
Vendredi 24 novembre 2023, à 8 heures 30 (2 ans et +)	MARSEILLE (À BORÉLY)
Engagements jusqu'au Mardi 21 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mardi 28 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	LE CROISÉ-LAROCHE
Mardi 28 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	MESLAY-DU-MAINE
Engagements jusqu'au Samedi 25 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Mercredi 29 novembre 2023, à 9 heures (2 ans et +)	CAEN
Engagements jusqu'au Dimanche 26 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	
Jeudi 30 novembre 2023, à 12 heures (2 ans et +)	CORDEMAIS
Engagements jusqu'au Lundi 27 novembre 2023 , avant 9 heures, SETF 15 Bd de Douaumont, 75017 Paris.	

CALENDRIER DES REUNIONS A VENIR

2023

- 6 octobre.-** Hyères, Toulouse, Vincennes (*soir*).
- 7 octobre.-** Caen, Cluny, Laval, Salon de Provence.
- 8 octobre.-** Agen-La Garenne, Arras, Biguglia, Bihorel-lès-Rouen, Cavaillon, Challans, Chalons-en-Champagne, Chartres, Cherbourg, Durtal, Jarnac, Le Croisé-Laroche, Martinique, Nuillé-sur-Vicoin.
- 9 octobre.-** Castéra-Verduzan, Enghien, Le Mont-Saint-Michel-Pontorson, Nuillé-sur-Vicoin.
- 10 octobre.-** Vincennes.
- 11 octobre.-** Enghien.
- 12 octobre.-** Enghien, Marseille (à Borély).
- 13 octobre.-** Lyon (à Parilly), Vincennes.
- 14 octobre.-** Cabourg, Chateaubriant, Meslay-du-Maine, Nîmes.
- 15 octobre.-** Agen-La Garenne, Ajaccio, Bihorel-lès-Rouen, Graignes, Hyères, La Capelle, Le Mans, Lisieux, Maure de Bretagne, Nantes, Paray-le-Monial, Segré.
- 16 octobre.-** Enghien.
- 17 octobre.-** Vincennes.
- 18 octobre.-** Cabourg, Reims.
- 19 octobre.-** Chartres, Enghien.
- 20 octobre.-** Marseille (à Vivaux), Vincennes (*soir*).
- 21 octobre.-** Enghien, Grenade-sur-Garonne, Salon de Provence.
- 22 octobre.-** Angers, Bihorel-lès-Rouen, Bordeaux, Caen, Lyon (à Parilly), Machecoul, Prunelli di Fium'Orbo, Reims, Saint-Omer, Salon de Provence, Saumur.
- 23 octobre.-** Cherbourg, Les Sables d'Olonne, Strasbourg.
- 24 octobre.-** Vincennes.
- 25 octobre.-** Marseille (à Borély), Toulouse.
- 26 octobre.-** Cabourg.
- 27 octobre.-** Toulouse, Vincennes.
- 28 octobre.-** Hyères, Moulins, Pontchâteau, Vincennes.
- 29 octobre.-** Amiens, Bagnères-de-Luchon (à Montauban), Cavailon, Chartres, Enghien, Graignes, Martinique, Maure de Bretagne, Meslay-du-Maine, Nancy, Paray-le-Monial.
- 30 octobre.-** Caen, Castéra-Verduzan, Marseille (à Vivaux).
- 31 octobre.-** Cabourg, Lyon (à La Soie), Pornichet.
- 1^{er} novembre.-** Beaumont de Lomagne, Cherbourg, Laval, Le Croisé-Laroche, Lisieux, Lyon (à La Soie), Nîmes, Pontchâteau, Reims.
- 2 novembre.-** Marseille (à Borély), Vincennes.
- 3 novembre.-** Amiens, Vincennes (*soir*).
- 4 novembre.-** Argentan, Marseille (à Vivaux).
- 5 novembre.-** Chartres, Chatelaillon-La Rochelle, Graignes, Grenade-sur-Garonne, La Capelle, Lignières en Berry, Machecoul, Meslay-du-Maine, Saint-Brieuc, Salon de Provence, Saumur, Strasbourg.
- 6 novembre.-** Agen-La Garenne, Caen, Vincennes.
- 7 novembre.-** Chartres, Vincennes.
- 8 novembre.-** Nantes, Saint-Galmier.
- 9 novembre.-** Laval, Vincennes.
- 10 novembre.-** Le Croisé-Laroche, Salon de Provence, Vincennes (*soir*).
- 11 novembre.-** Angers, Auch, Chateaubriant, Graignes, La Capelle, Lyon (à La Soie), Nîmes.
- 12 novembre.-** Castelsarrasin, Karukera (à Martinique), Mauquenchy, Maure de Bretagne, Nantes, Paray-le-Monial, Vire Normandie.
- 13 novembre.-** Caen, Vincennes.
- 14 novembre.-** Reims, Vincennes.
- 15 novembre.-** Bordeaux, Graignes (*soir*), Marseille (à Borély).
- 16 novembre.-** Vincennes.
- 17 novembre.-** Marseille (à Vivaux), Mauquenchy, Vincennes (*soir*).
- 18 novembre.-** Bordeaux, Laval.
- 19 novembre.-** Agen-La Garenne, Cordemais, Le Mont-Saint-Michel-Pontorson, Martinique, Mauquenchy, Saint-Galmier, Vincennes.
- 20 novembre.-** Nantes, Vincennes.
- 21 novembre.-** Lyon (à Parilly), Vincennes.
- 22 novembre.-** Marseille (à Borély), Mauquenchy.
- 23 novembre.-** Graignes, Vincennes.
- 24 novembre.-** Toulouse, Vincennes (*soir*).
- 25 novembre.-** Reims, Vincennes.
- 26 novembre.-** Angers, Argentan, Bordeaux, Graignes, Grenade-sur-Garonne, Le Croisé-Laroche, Lignières en Berry, Mauquenchy, Nancy, Saint-Malo, Salon de Provence.
- 27 novembre.-** Vincennes.
- 28 novembre.-** Mauquenchy, Vincennes.
- 29 novembre.-** Marseille (à Borély), Vincennes.
- 30 novembre.-** Vincennes.
- 1^{er} décembre.-** Chartres, Vincennes (*soir*).
- 2 décembre.-** Angers, Marseille (à Vivaux), Vincennes.
- 3 décembre.-** Beaumont de Lomagne, Chateaubriant, Reims, Vincennes, Vire Normandie.
- 4 décembre.-** Le Croisé-Laroche (*soir*), Vincennes.
- 5 décembre.-** Nantes, Vincennes.
- 6 décembre.-** Vincennes.
- 7 décembre.-** Marseille (à Vivaux), Vincennes.
- 8 décembre.-** Mauquenchy, Vincennes (*soir*).
- 9 décembre.-** Cabourg, Toulouse, Vincennes.
- 10 décembre.-** Graignes, Grenade-sur-Garonne, Laval, Lyon (à Parilly), Martinique, Vincennes.

EPREUVES DE QUALIFICATION**RÉSULTATS DES ÉPREUVES**

AGEN-LA GARENNE - n° 11 p. 11
 AMIENS - n° 8 p. 9 ; n° 4 p. 8 ; n° 16 p. 10 ; n° 20 p. 11 ; n° 26 p. 10 ; n° 30 p. 9 ; n° 32 p. 30 ; n° 36 p. 10 ; n° 38 p. 8
 BEAUMONT DE LOMAGNE - n° 12 p. 8 ; n° 15 p. 35 ; n° 20 p. 11 ; n° 25 p. 13 ; n° 36 p. 10
 BORDEAUX - n° 5 p. 9 ; n° 8 p. 9 ; n° 14 p. 12 ; n° 16 p. 10 ; n° 22 p. 11 ; n° 27 p. 15 ; n° 30 p. 10 ; n° 40 p. 15
 CAEN - n° 3 p. 35 ; n° 5 p. 9 ; n° 6 p. 10 ; n° 8 p. 9 ; n° 9 p. 18 ; n° 4 p. 8 ; n° 12 p. 8 ; n° 14 p. 12 ; n° 15 p. 36
 FEURS - n° 11 p. 11 ; n° 15 p. 36 ; n° 16 p. 10 ; n° 17 p. 9 ; n° 18 p. 12 ; n° 20 p. 11 ; n° 21 p. 9 ; n° 22 p. 12 ; n° 23 p. 19 ; n° 24 p. 14 ; n° 25 p. 13 ; n° 26 p. 11 ; n° 27 p. 16 ; n° 28 p. 10 ; n° 29 p. 9 ; n° 31 p. 10 ; n° 32 p. 29 ; n° 33 p. 9 ; n° 34 p. 8 ; n° 35 p. 9 ; n° 36 p. 10 ; n° 37 p. 9/10 ; n° 39 p. 8
 CAGNES-SUR-MER - n° 6 p. 10 ; n° 11 p. 10 ; n° 29 p. 9 ; n° 33 p. 9
 CORDEMAIS - n° 8 p. 9 ; n° 12 p. 9 ; n° 15 p. 36 ; n° 18 p. 11 ; n° 21 p. 10 ; n° 25 p. 13 ; n° 30 p. 9 ; n° 33 p. 9 ; n° 39 p. 8
 FEURS - n° 11 p. 11 ; n° 15 p. 36 ; n° 16 p. 10 ; n° 20 p. 12 ; n° 24 p. 15 ; n° 31 p. 10 ; n° 37 p. 10
 GELSENKIRCHEN - n° 34 p. 8
 GROSOIS - n° 3 p. 36 ; n° 6 p. 10 ; n° 8 p. 10 ; n° 4 p. 8 ; n° 13 p. 19 ; n° 15 p. 36 ; n° 17 p. 10 ; n° 20 p. 12 ; n° 22 p. 12 ; n° 24 p. 15 ; n° 26 p. 12 ; n° 28 p. 11 ; n° 30 p. 10 ; n° 32 p. 30 ; n° 35 p. 9 ; n° 36 p. 11 ; n° 39 p. 9
 LAVAL - n° 7 p. 7 ; n° 13 p. 19 ; n° 15 p. 35 ; n° 17 p. 9 ; n° 21 p. 9 ; n° 25 p. 12 ; n° 26 p. 11 ; n° 28 p. 9 ; n° 35 p. 9 ; n° 37 p. 10 ; n° 40 p. 15
 LE MANS - n° 8 p. 10 ; n° 4 p. 8 ; n° 12 p. 9 ; n° 15 p. 36 ; n° 17 p. 10 ; n° 26 p. 12 ; n° 29 p. 9 ; n° 31 p. 10 ; n° 36 p. 10
 LE CROISE-LAROCHE - n° 12 p. 8 ; n° 23 p. 19 ; n° 25 p. 12 ; n° 28 p. 10 ; n° 40 p. 15
 MARSEILLE BORELY - n° 22 p. 13 ; n° 40 p. 15
 MESLAY-DU-MAINE - n° 16 p. 10 ; n° 18 p. 12 ; n° 20 p. 11 ; n° 22 p. 11 ; n° 24 p. 14 ; n° 27 p. 16 ; n° 28 p. 11 ; n° 30 p. 9 ; n° 32 p. 29 ; n° 34 p. 8 ; n° 40 p. 15
 MONS - n° 14 p. 12 ; n° 24 p. 15 ; n° 38 p. 7
 ROME - n° 3 p. 36
 SAINT-GALMIER - n° 7 p. 7 ; n° 9 p. 18 ; n° 13 p. 19 ; n° 29 p. 9 ; n° 32 p. 30
 SLON DE PROVENCE - n° 25 p. 13
 SON PARDO - n° 1 p. 8 ; n° 14 p. 11
 TURIN - n° 37 p. 11
 VICHY - n° 22 p. 12 ; n° 26 p. 11 ; n° 38 p. 8
 WOLVEGA - n° 5 p. 9 ; n° 6 p. 10 ; n° 11 p. 11 ; n° 18 p. 12 ; n° 21 p. 10 ; n° 24 p. 16 ; n° 28 p. 11 ; n° 32 p. 30 ; n° 33 p. 10 ; n° 37 p. 11

**INDEX DES RECTIFICATIONS
AUX PROGRAMMES A VENIR**

CAEN - 30 OCTOBRE n° 33 p. 4
 CABOURG - 31 OCTOBRE n° 39 p. 3
 CHALLANS - 8 OCTOBRE n° 40 p. 10
 KARUKERA - 12 NOVEMBRE / 17 DECEMBRE n° 36 p. 5
 LA CAPELLE - 15 OCTOBRE n° 40 p. 10
 REIMS - 18 et 22 OCTOBRE n° 39 p. 3
 SALON DE PROVENCE - 21 n° 39 p. 3 / 22 OCTOBRE n° 40 p. 10

RAPPEL**CALCUL DU CHANGE**

Bulletin : n° 1, p. 3.

DÉCISIONS

Bulletins : n° 2, p. 3 ; n° 4, p. 2 ; n° 8, p. 3 ; n° 9, p. 3 ; n° 10, p. 3 ; n° 11, p. 2 ; n° 13, p. 15 ; n° 14, p. 3 ; n° 15, p. 27 ; n° 16, p. 3 ; n° 18, p. 3 ; n° 21, p. 2 ; n° 21, p. 3 ; n° 23, p. 11 ; n° 24, p. 3 ; n° 25, p. 2 ; n° 26, p. 2 ; n° 27, p. 7 ; n° 28, p. 3 ; n° 29, p. 3 ; n° 30, p. 2 ; n° 32, p. 21 ; n° 33, p. 2 ; n° 34, p. 2 ; n° 35, p. 2 ; n° 36, p. 3 ; n° 37, p. 3 ; n° 38, p. 2 ; n° 39, p. 2 ; n° 40, p. 7

DÉCISIONS

Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 97, 115 bis et 117 du Code des courses au trot,

Vu la procédure suivante :

Procédure devant les Commissaires des courses de l'hippodrome de CHALONS-EN-CHAMPAGNE :

Agissant d'office, les Commissaires des courses de l'hippodrome de Châlons-en-Champagne, à l'issue du Prix de Fagnieres/AXA Boulant (Gr.A) couru le 17 septembre 2023 sur ledit hippodrome, après avoir entendu le jockey Thibaut DROMIGNY en ses explications, et par application des dispositions de l'article 34 § IV du Code des courses au trot et du barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes, lui ont infligé une amende de 50 € et lui ont interdit de monter dans toutes les courses les 1er et 2 octobre 2023 en raison de son insubordination aux ordres du juge du départ.

Cette décision a été notifiée par courriel de la SETF à Monsieur Thibaut DROMIGNY le 19 septembre 2023.

Procédure devant les Commissaires de la SETF

Selon courriel du 18 septembre 2023 adressé à l'attention des Commissaires de la SETF, Monsieur Thibaut DROMIGNY a interjeté appel de la décision précitée des Commissaires des courses de l'hippodrome de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en indiquant :

« (...) Je voudrais faire appel de la décision des commissaires prise à mon encontre lors de la réunion du 17 septembre sur l'hippodrome de Chalons en Champagne dans la 7 épreuve[s] Après cette course on m'appelle dans le bureau de mrs les commissaires. On me reproche une reprise de départ. Or en regardant la vidéo on voit[] bien que le cheval idéal de landemer [s]e pique devant moi de travers m'empêchant d'arriver à la piste pour partir avec les autres. D'ailleurs ce cheval a [été] mis à pied pour comportement dangereux dans les raquettes. Le starter acquiesçant que c'est bien ce cheval qui avait [fait] du grabuge dans les raquettes. Lundi matin regardant la décision des commissaires sur le site le trot .On me reproche une insubordination aux ordres du juge au départ. Or je ne suis jamais rentré le premier sur la piste et toujours [fait] le tour correctement des barrières pour revenir. Je vous invite à visualiser la vidéo . (...) »

Selon courriel recommandé avec accusé de réception daté et adressé le 21 septembre 2023, les Commissaires de la SETF ont informé Monsieur Thibaut DROMIGNY que son appel serait examiné lors de leur réunion fixée le mardi 24 septembre 2023 à 11h30 sur l'hippodrome de Vincennes, réunion au cours de laquelle il pourrait, sur sa demande, présenter des observations orales en étant, le cas échéant, assisté de son conseil ou de tout autre représentant de son choix.

Selon courriel adressé à la SETF le 22 septembre 2023, Monsieur Thibaut DROMIGNY a demandé à être entendu en ses explications par Messieurs les Commissaires de la Société du Trotteur Français.

Après avoir entendu en ses explications Monsieur Thibaut DROMIGNY et après avoir en délibéré,

SUR LA RECEVABILITE DU RECOURS**DECIDENT :**

- de déclarer recevable l'appel interjeté par Monsieur Thibaut DROMIGNY quant à l'examen de la sanction qui lui a été infligée par Messieurs les Commissaires des Courses de la Société de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SUR LE FOND :

Attendu que Monsieur Thibaut DROMIGNY conteste la sanction qui lui a été infligée par les Commissaires des courses de l'hippodrome de CHALONS-EN-CHAMPAGNE à l'issue du Prix de Fagnieres/AXA Boulant (Gr.A) couru le 17 septembre 2023 sur ledit hippodrome pour insubordination aux ordres du juge au départ, au motif qu'il serait rentré indûment le premier sur la piste.

Attendu qu'il ressort de l'examen des différentes vues du film-contrôle de ladite épreuve, auquel ont procédé les Commissaires de la SETF, que lors des différentes tentatives de départ s'étant conclu par la reprise des opérations du départ, le cheval INFANT DU LOIR ne s'est à aucun moment retrouvé en première position pour quitter l'aire de départ,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le jockey Thibaut DROMIGNY ne peut donc être tenu responsable d'une insubordination aux ordres du juge du départ lors des opérations du départ Prix de Fagnieres/AXA Boulant (Gr.A) couru le 17 septembre 2023 sur l'hippodrome de CHALONS-EN-CHAMPAGNE,

Faisant application des dispositions de l'article 117 du Code des courses au trot,

DECIDENT :

- d'infirmer la décision prononcée par les Commissaires des courses de l'hippodrome de CHALONS-EN-CHAMPAGNE à l'encontre de Monsieur Thibaut DROMIGNY à l'issue du Prix de Fagnieres/AXA Boulant (Gr.A) couru le 17 septembre 2023

- de publier au bulletin de la SETF, la présente décision selon les articles 105 et 107 dudit Code,

Paris, le 26 septembre 2023

Mme Marie-France PELTIER, MM. Thierry ANDRIEU et
Christian MAILLARD

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 97, 115 bis et 117 du Code des courses au trot,

Vu la procédure suivante :

Procédure devant les Commissaires des courses de l'hippodrome d'Agen-La Garenne

Agissant d'office, les Commissaires des courses de l'hippodrome d'Agen-La Garenne ont, à l'issue du Prix Marcel Vauthier couru le 17 septembre 2023 sur ledit hippodrome, procédé à l'examen des causes et des conséquences de la faute d'allures de la jument HABIE JULINO montée par Monsieur Thomas MARTIN.

Après examen du film-contrôle et audition de Monsieur Thomas MARTIN (« HABIE JULINO » - disqualifiée pour allures irrégulières), les Commissaires des courses de l'hippodrome d'Agen-La Garenne ont, en application des dispositions des articles 34 § IV et 70 § VI du Code des courses au trot et du barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes, publié en annexe des Conditions Générales des Programmes des Courses au Trot, interdit de monter dans toutes les courses du 1er au 8 octobre 2023 inclus pour avoir, en se déportant vers l'extérieur de la piste dans la ligne droite d'arrivée, gêné plusieurs concurrents.

Cette décision a été notifiée par courriel de la SETF à Monsieur Thomas MARTIN le 19 septembre 2023.

Procédure devant les Commissaires de la SETF

Selon courriel du 19 septembre 2023 adressé à l'attention des Commissaires de la SETF, Monsieur Thomas MARTIN a interjeté appel de la décision précitée des Commissaires des courses de l'hippodrome d'Agen-La Garenne en indiquant :

« Par suite de la notification de ma sanction, je désire faire appel de celle-ci.

En effet, je trouve la sanction infligée extrêmement lourde compte-tenu des faits reprochés. Après en avoir discuté et regardé attentivement le code des courses ainsi que les images je ne trouve pas que mon comportement est dangereux et n'entraîne pas de modifications à l'arrivée. [Je n'ai] mis personne[s] de mes camarades à la faute et aucune[s] personne[s] du peloton n'est venu se plaindre à mon égard. Je fais la faute suite déjà au changement de ligne de mon camarade de la corde qui se déporte vers moi quand je sors après avoir mis un coup de reine trop rapidement à ma jument je fais la faute et me déporte sur la gauche pour éviter la roue de son sulky. Ensuite je me suis retiré rapidement pour ne gêner personne et personne n'est venu me voir après le poteau pour me dire quelque chose. Au vue des images j'estime que mon action est non dangereuse et non intentionnelle ce qui me vaudrait tout au plus une sanction de 2 à 4 jours. Si je sollicite cet appel aujourd'hui en sachant qu'elle est payante c'est qu'il me semble, au vue des sollicitations de mes camarades drivers et aux commissaires à qui j'ai demandé conseil, que mon action en appel est fondé[e].

Je sollicite votre jugement afin d'avoir une sanction allégée ou annulée. »

Selon courriel recommandé avec accusé de réception daté et adressé le 21 septembre 2023, Monsieur Thomas MARTIN a été invité à transmettre ses observations écrites aux Commissaires de la SETF et régulièrement informé de ce que son appel serait examiné lors de leur réunion fixée le 24 septembre 2023 à 11h50 sur l'hippodrome de Paris-Vincennes, au cours de laquelle il pourrait, sur sa demande, présenter des observations orales en étant, le cas échéant, assisté de son conseil ou de tout autre représentant de son choix,

Par courriel du 21 septembre 2023 adressé à la SETF, Monsieur Thomas MARTIN a fait part de son souhait d'être entendu par les Commissaires de la SETF par visioconférence, à la date fixée,

Après avoir en délibéré,

SUR LA RECEVABILITE DU RECOURS**DECIDENT :**

- de déclarer recevable l'appel interjeté par Monsieur Thomas MARTIN,

SUR LE FOND :

Attendu que Monsieur Thomas MARTIN conteste la sanction qui lui a été infligée par les Commissaires des courses de l'hippodrome d'Agen-La Garenne à l'issue du Prix Marcel VAUTHIER couru le 17 septembre 2023 sur ledit hippodrome, d'être interdit de monter dans toutes les courses du 1er au 8 octobre 2023 inclus pour avoir gêné plusieurs concurrents en se déportant vers l'extérieur de la piste dans la ligne droite d'arrivée.

Attendu qu'il ressort de l'examen des différentes vues du film-contrôle de ladite épreuve, auquel ont procédé les Commissaires de la SETF, que :

- le concurrent qui se trouvait devant la jument HABIE JULINO (Thomas MARTIN), s'est légèrement déporté vers l'extérieur de la piste à la sortie du dernier tournant, sans pour autant provoqué la gêne d'un autre concurrent,

- la jument HABIE JULINO (THOMAS MARTIN) a commis une faute d'allures, tout en se déportant vers l'extérieur de la piste, comme l'a d'ailleurs précisé Monsieur Thomas MARTIN lors de la visioconférence,

- lors de ce mouvement, la jument HABIE JULINO a gêné plusieurs concurrents dans leur progression, provoquant par ailleurs un accrochage entre deux d'entre eux, leur faisant ainsi perdre toute chance d'obtenir un meilleur classement,

Attendu que, quand bien même le mouvement de la jument HABIE JULINO ne résulte pas de la volonté de son jockey de gêner des concurrents, il n'en demeure pas moins que cela a provoqué la gêne de plusieurs concurrents les empêchant de prétendre à un meilleur classement à l'arrivée,

Attendu que c'est donc sans dénaturer les faits de l'espèce que les Commissaires des courses ayant officié lors du Prix Marcel Vauthier le 17 septembre 2023 sur l'hippodrome d'Agen-La Garenne, ont considéré le comportement de Monsieur Thomas MARTIN comme constitutif d'une infraction aux dispositions des articles 34 § IV et 70 § VI du Code des courses au trot et ont, en conséquence, décidé, en application desdits articles et du Barème des sanctions en vigueur sur tous les hippodromes, publié en annexe des Conditions Générales de Programmes des Courses au Trot, de lui interdire de monter pour une durée de huit jours.

Faisant application des dispositions de l'article 116 du Code des courses au trot,

DECIDENT :

- de confirmer la décision des Commissaires des Courses d'Agen-La Garenne prise à la suite du Prix des Marcel Vauthier couru le 17 septembre 2023 sur l'hippodrome d'Agen-La Garenne,

- de publier au bulletin de la SETF, la présente décision selon les articles 105 et 107 dudit Code,

Paris, le 26 septembre 2023

Mme Marie-France PELTIER, MM. Thierry ANDRIEU et
Christian MAILLARD

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 97, 115 bis et 117 du Code des courses au trot,

Vu la procédure suivante :

Procédure devant les Commissaires des courses de l'hippodrome du CROISE-LAROCHE :

Agissant d'office, les Commissaires des courses de l'hippodrome du Croisé-Laroche, à l'issue du Prix Malakite (Gr.B) couru le 18 septembre 2023 sur ledit hippodrome, après avoir entendu le jockey Gabriele GELORMINI en ses explications, lui ont, en application des dispositions des articles 34 § IV et 73 § V du Code des courses au trot et du barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes, publié en annexe des Conditions Générales des Programmes des Courses au Trot, infligé une amende de 80 € pour avoir fait un usage non approprié de ses guides dans les 200 derniers mètres de course.

Conformément à l'article 89 § IX du Code des courses, la présente décision a été transmise aux Commissaires de la SETF aux fins de publication par application de l'article 2 § II du présent Code.

Les Commissaires de la SETF, vu les dispositions de l'article 94 § I et le barème des sanctions recommandées sur tous les hippodromes, et :

- Attendu que l'infraction commise par le jockey Gabriele GELORMINI était de même nature que celles ayant conduit au prononcé de précédentes sanctions à son encontre le 26 juillet 2023 par les Commissaires des courses de la société d'Enghien et le 8 septembre 2023 par les

Commissaires des courses de la société de Vincennes,

- Attendu qu'en application du barème des sanctions, susvisé, cette situation de récidive est sanctionnée par une interdiction de monter de quatre jours et une amende de 300 €,

- Attendu que Monsieur Gabriele GELORMINI est déjà sous le coup d'une interdiction de monter,

Ont décidé en conséquence de rectifier la décision des Commissaires des courses de la société du Croisé-Laroche conformément audit barème et d'interdire à Monsieur Gabriele GELORMINI de monter dans toutes les épreuves régies par le Code des courses au trot du 3 au 6 octobre 2023 inclus et de lui infliger une amende de 300 €.

Cette décision a été notifiée par courriel de la SETF à Monsieur Gabriele GELORMINI le 19 septembre 2023.

Procédure devant les Commissaires de la SETF

Selon courriel du 23 septembre 2023 adressé à l'attention des Commissaires de la SETF, Monsieur Gabriele GELORMINI a interjeté appel de la décision précitée des Commissaires des courses de l'hippodrome du CROISE-LAROCHE de lui interdire de monter dans toutes les épreuves régies par le Code des courses au trot du 3 au 6 octobre 2023 inclus et de lui infliger une amende de 300 €, en indiquant :

« (...) Je me permets de solliciter votre bienveillance concernant la décision des commissaires dans le procès-verbal de la sixième course, disputée le lundi 18 septembre sur l'hippodrome du Croisé Laroche. Je conteste avoir fait un usage non approprié des guides dans les 200 derniers mètres de course du prix Malakite. La queue de la pouliche, Kartede Houelle, ne quitte à aucun moment sa position verticale naturelle. La sanction financière et sportive me paraît injuste, raison pour laquelle je vous serai[t] gré de bien vouloir examiner ma requête. (...) »

Selon courriel recommandé avec accusé de réception daté et adressé le 28 septembre 2023, les Commissaires de la SETF ont informé Monsieur Gabriele GELORMINI que son appel serait examiné lors de leur réunion fixée le 29 septembre 2023, réunion au cours de laquelle il pourrait, sur sa demande, présenter des observations orales en étant, le cas échéant, assisté de son conseil ou de tout autre représentant de son choix.

Après avoir entendu en ses explications, le 29 septembre 2023, Monsieur Gabriele GELORMINI et après avoir en délibéré,

SUR LA RECEVABILITE DU RECOURS

DECIDENT :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par Monsieur Gabriele GELORMINI quant à l'examen de la sanction qui lui a été infligée par Messieurs les Commissaires des Courses de la Société du CROISE-LAROCHE,

SUR LE FOND :

Il ressort de l'examen des différentes vues du film-contrôle de ladite épreuve, auquel ont procédé les Commissaires de la SETF, que :

- le jockey Gabriele GELORMINI n'a pas sollicité son cheval en passant ses guides par-dessous la queue de son cheval,

- bien que le jockey ait sollicité la bouche de son cheval avec ses guides à deux reprises, l'action brutale n'est pas caractérisée,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le jockey Gabriele GELORMINI ne peut donc être tenu responsable d'un usage non approprié de ses guides à l'occasion du Prix Malakite (Gr.B) couru le 18 septembre 2023 sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE,

Faisant application des dispositions de l'article 117 du Code des courses au trot,

DECIDENT :

- d'infirmier la décision prononcée par les Commissaires des courses de l'hippodrome du CROISE-LAROCHE à l'encontre de Monsieur Gabriele GELORMINI à l'issue du Prix Malakite (Gr.B) couru le 18 septembre 2023,

- de publier au bulletin de la SETF, la présente décision selon les articles 105 et 107 dudit Code,

Paris, le 29 septembre 2023

Mme Marie-France PELTIER, MM. Jean-Pierre CHARTIER et Christian MAILLARD

LES COMMISSAIRES,

Agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 96 du Code des courses au trot,

Attendu que le poulain «**KING DES MARAIS**» arrivé troisième dans le Prix Maurice SALLE (Groupe B), couru à Graignes le 22 juin 2023, a été soumis à des prélèvements biologiques décidés conformément aux dispositions du § II de l'article 77 dudit Code,

Attendu que le rapport d'analyse, en date du 6 juillet 2023, du sang prélevé a conclu de manière formelle à la présence de TRIAMCINOLONE ACETONIDE, dans les échantillons contrôlés,

Attendu que, le 17 juillet 2023, l'entraîneur Sébastien PILLON a, en application des dispositions du § II de l'Annexe I du Code des courses au trot, décidé de ne pas faire procéder à l'analyse de la deuxième partie du prélèvement,

Attendu que la TRIAMCINOLONE ACETONIDE entre dans la catégorie des substances prohibées de catégorie I et que la présence d'une telle substance constitue une infraction au Code des courses au trot,

Vu le procès-verbal de l'épreuve précitée,

Vu le compte-rendu de l'analyse de l'urine prélevée le 22 juin 2023 pratiquée par le Laboratoire des Courses Hippiques de la Fédération Nationale des Courses Hippiques,

Vu le compte-rendu de la mission réalisée le 17 juillet 2023, établi par le vétérinaire de la SETF,

Vu les précisions fournies oralement le 17 juillet 2023, confirmées par écrit le 25 septembre 2023, par l'entraîneur Sébastien PILLON, qui explique l'origine de la présence de ladite substance par l'administration, le 27 mai 2023, par le vétérinaire traitant, d'un traitement contenant de la TRIAMCINOLONE ACETONIDE,

Attendu que l'ordonnance correspondant audit traitement a été spontanément présentée le 17 juillet 2023,

Attendu que le délai préconisé avant de présenter le poulain «**KING DES MARAIS**» à une épreuve régie par ledit Code a été respecté,

Considérant qu'aux termes du § IV de l'article 78 dudit Code, l'entraîneur est réglementairement tenu pour responsable de l'infraction relevée,

Compte tenu du fait que Monsieur Sébastien PILLON a été avisé que le poulain «**KING DES MARAIS**» ne pouvait, à titre conservatoire, participer à aucune épreuve à partir du 17 juillet 2023,

Faisant application des dispositions des §§ II et IV de l'article précité,

DECIDENT :

1°) de disqualifier le poulain «**KING DES MARAIS**» du Prix Maurice SALLE (Groupe B), couru à Graignes le 22 juin 2023,

2°) d'exclure le poulain «**KING DES MARAIS**» de tous les hippodromes où ledit Code est en vigueur jusqu'au 5 octobre 2023 inclus, étant précisé que ce dernier peut être engagé dans une épreuve régie par ledit Code à compter du 30 septembre 2023,

3°) d'infliger une amende de 1.500 € à l'entraîneur Sébastien PILLON,

4°) de publier, au bulletin de la SETF, la présente décision qui entraîne une modification de l'arrivée de l'épreuve concernée.

Paris, le 29 septembre 2023.

MM. Jean FRERE, Alain PAGES et Olivier de SEYSSEL.

**NOUVEAU CLASSEMENT
GRAIGNES**

JEUDI 22 JUIN 2023

PRIX MAURICE SALLE (GROUPE B)

Course F

13.000. - Attelé, mâles. - 2.700 mètres.

5.850, 3.250, 1.820, 1.040, 650, 260, 130.- alloués par la SETF.

.../...

3- KENJY LUCAXELO à l'Ecurie du MASCARET,
4- KENOR DES LANDES à Monsieur Michel HARDY,
5- KIPKETER SPORT à Monsieur Xavier BARROIS,
6- KASDAR DU PAJ à Monsieur Hugues LECOQ,
7- KANAK FIGHTER à Monsieur Claude LAMOUR,
-, KING DES MARAIS (arrivé 3ème et disqualifié), à Monsieur Sébastien PILLON.

Aux éleveurs : MM. Jean Claude Lume (227,50), Sébastien Hardy (65,00), Michel Hardy (65,00), Haras de l'Étoile (81,25), M. Philippe Mongodin (16,25), Mme Nadège Lecoq (16,25), M. Claude Lamour (8,13), Mlle Emily Lamour (8,12)

RECTIFICATIONS AUX PROGRAMMES

02

LA CAPELLE

(Bulletin n° 30 bis, p 74 et rappel 38)

Réunion 0202 288

Dimanche 15 octobre 2023 (13 h. 10)

PRIX DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE Course 3

Il faut lire :

Distance : 2.750 mètres.

Et supprimer :

Départ à l'autostart

13

SALON DE PROVENCE

(Bulletin n° 30 bis, p 122 et rappel 39)

Réunion 1304 295

Dimanche 22 octobre 2023 (13 heures)

Il faut lire :

Partants : jeudi 19 octobre, 12 heures, même lieu.

14

CABOURG

(Bulletin n° 20 bis, p 62)

Réunion 1475 304

Mardi 31 octobre 2023 (16 h. 05)

PRIX DE FAUVILLE EN CAUX Course 2

Il faut lire :

Pour 7, 8 et 9 ans, n'ayant pas gagné 151.000.

85

CHALLANS

(Bulletin n° 30 bis, p 48 et rappel 37)

Réunion 8501 281

Dimanche 8 octobre 2023 (13 h. 30)

PRIX HYPER U Course 2

PRIX ALEXIS RAFFIN Course 3

PRIX DE LA VILLE DE CHALLANS Course 4

PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDÉE Course 5

PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE SAINT DE MONTS Course 6

PRIX DES AMATEURS Course 7

Pour ces 6 courses, il faut lire :

Distance : 2.900 mètres.

ASSOCIATIONS

DISSOLUTIONS :

EXTREME DESBOIS entre M. Christophe FEYTE et l'EARL GUITTET-DES-BOIS

FEAR FACTOR entre l'Ecurie Franck BLANDIN et la SCEA Serge DELAUNAY

FLEMING entre M. Pierre JEANROT, Mme Mauricette DE SOUSA et l'Ecurie du GRAND BUISSON

FLORE MERITE entre l'Ecurie Sebastien DUPONT et l'Ecurie du GRAND BUISSON

FLOREAL entre M. Charles BOUVIER, M. Robin BOUVIER et M. Christophe BOUVIER

FOR EVER THE BEST entre M. Didier BORNET et l'Ecurie du CENTRE EST

FRONSAC DE BOMO entre M. Jean Philippe BORODAJKO et Mme Martine GRIVOT

GAUCHO DE HOUELLE entre l'Ecurie André CARREE et M. Franck LEBLANC

HAUTAIN DE HOUELLE entre M. Pierre JEANROT et M. Franck LEBLANC

HERMINE DU GUELIER entre M. Charles DREUX, M. Eric SARAROLS, M. Sylvain PARIS, M. Thomas SINENBERG, M. Stéphane GENET et M. Pierre Yves AIRIAUD

HEROICA entre M. Alberto DI PIETRANTONIO, M. Pierre Eric COLLARD et M. Gérard DEBLOIS

HESTIA MALEX entre Mme Nadia DUVEAU, M. Michel DUVEAU et M. Philippe Jean THEVENET

HIBIKI DE HOUELLE entre l'Ecurie JAMINI, M. Franck LEBLANC et Mme Pauline CORTY LEBLANC

HOGAN DE HOUELLE entre M. Gérard LEBLANC et M. Franck LEBLANC

IEMANJA entre M. Arnaud TROMMENSCHLAGER, Mme Vicky TERRY et Mme Pauline COUDRET

INDICE DE MALOUY entre M. Christophe MAULARD et M. Daniel MAULARD

INGMAN entre l'Ecurie des CHARMES et M. Franck LEBLANC

ITAU entre M. Agathon BRAUD, M. Jean Claude GUEJ et M. Franck DEMOUTIEZ

JAGUAR DU VALLON entre l'Ecurie du Haras de L'EPINAY et l'Ecurie Nicolas ENSCH

JAMAIQUE MIKA entre M. Sébastien LEFAIRE, M. Franck DEMOUTIEZ et Mme Marie Hélène DEMOUTIEZ

JEUX D'ACTION entre l'Ecurie CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE, M. Olivier DESMONTILS, M. Gabriel LEENDERS et M. Gregoire LEENDERS

JIMMY DU GAZON entre M. Valentin ROYER, Mme Aurélie GERMAIN, M. Jean Pierre CLOT, Mme Cecilia TEJEDOR, M. Marc PITON, Mme Claire PITON et Mme Bénédicte THIBAUD

JODEON entre l'Ecurie J.Y. et J.P. RAFFEGEAU et M. Jean Yves RAFFEGEAU

JUPLOOM ENJOY entre M. Alain Roger ESTEVE, M. Junior GUELPA et Mlle Joy GUELPA

JUPPY UP entre M. Michel PINAZO, l'Ecurie de WINDCUT et l'Ecurie du MONT JOLY

KARNO D'ARBAZ entre l'Ecurie du HARAS D'ERABLE et M. Franck LEBLANC

KASANE DE HOUELLE entre M. Daniel AUGEREAU et M. Franck LEBLANC

KAWESAQUEL entre M. Sébastien BANTZE et M. Jean-Marc GASCUEL

KING OF TERRAIL entre M. David MARIE et M. Valentin COLIGNY

KINGSWOOD entre l'Ecurie Jean-François SENET, M. José MAHIQUES-MUELAS et Mme Julie LUCAS

KLARISSE IDEF entre M. Benoit QUATREUIL, la SARL AGENCE I DE F, CCR SERVICES et M. Pascal VAN EXTERGHEM

LA CLASSE MIMI entre M. Romain TAMBURRINI et l'Ecurie du DOMAINE DU PARC

LASTRAZIA entre l'Ecurie AUGUSTIN-NORMAND et l'Ecurie Thierry DUVALDESTIN

LUCY QUEEN entre l'Ecurie POLE POSITION, M. Bruno RAEPSAET, M. Florent LAROCHE, M. Christophe TURQUET, M. Joseph GOUDER et M. Philippe RENNESSON

LYNE TENSAU entre M. Arnaud TROMMENSCHLAGER et M. Geoffroy SEEMANN

DECLARATIONS :

FLOREAL entre M. Charles BOUVIER et M. Robin BOUVIER

GOLD DE LA POTELE entre M. Julien DAL GRANDE et M. Abdelhamid NASRI

HAVANA PARIS entre M. Marcel Fernand BERNARD et M. Didier DAUVERNE

HEROICA entre M. Gérard DEBLOIS et M. Pierre Eric COLLARD

HOUGARDEN entre M. Jacques SEUX, M. Richard SEUX, l'Ecurie Pierre

Louis DESAUNETTE, M. Guillaume LEBRAULT et M. Pascal LEBRAULT
IDEAL DE BAILLE entre Mlle Caroline CHERADAME, M. Alexis MARIE, Mme Marie José BLANCHARD, Mme Emmanuelle NION et Mme Charlotte NION
IROKO DEL SOL entre M. Gino DUMON et M. Kenny MANDERLIER
JICKY DE L'ITON entre M. Guy PLEURMEAU, M. Serge FOURNIER et M. Philippe MARIE
JIMMY DU GAZON entre M. Valentin ROYER, Mme Aurélie GERMAIN, M. Jean Pierre CLOT, Mme Cecilia TEJEDOR, M. Marc PITON et Mme Claire PITON
JUPLOOM ENJOY entre Mme Pauline GUELPA, Mlle Joy GUELPA et M. Junior GUELPA
KASTELINO entre l'Ecurie Adrien DELAROQUE, Mme Chantal THEAULT, M. Hervé DELAROQUE, M. Daniel CORNILLE, M. David SARRAZIN, M. Jean Christophe BOUTELOUP, M. Nicolas LOBRY, la SAS. TYL STUD et M. Benoît ALLEAUME
KENO DU HEURT entre M. Charles DEGALLAIX, Mlle Aurélie DEGALLAIX et l'EARL du PRIEURE
KERMANTINO entre l'Ecurie Adrien DELAROQUE, Mme Chantal THEAULT, M. Benoît ALLEAUME, M. Nicolas LOBRY, M. David SARRAZIN, M. Jean Christophe BOUTELOUP, M. Daniel CORNILLE, la SAS. TYL STUD et M. Hervé DELAROQUE
KIMONO WIC entre M. Robin BOUVIER, M. Charles BOUVIER et M. Christian BESNIER
KINGSWOOD entre M. José MAHIQUES-MUELAS, l'Ecurie Jean-François SENET et Mme Julie LUCAS
LASCAR DE YOR entre M. Christian BERNIER et M. Jean Michel GAUDIN
LEADER DU POMMEAU entre l'Ecurie HUNTER VALLEY, l'Ecurie ELAG et l'Ecurie Louis BAUDRON
LEWIS GALAA entre l'Ecurie GALAA et M. Philippe ALLAIRE
LOVER BLONDY entre M. Francis FONTAINE, l'Ecurie L.B. BOURGOIN et M. Eric FONTAINE

CARRIERES DE COURSES

RESILIATIONS :

DIEGO SAUTONNE entre l'Ecurie WATCH BUY WIN et Mlle Marielle TOUILLET, Mlle Marielle TOUILLET et M. Jacques TOUILLET
ECHO DU LUPIN entre l'Ecurie CRESPEL, l'Ecurie René KERGUERIS et M. Vincent DIBOUES
ELU DE DOMPIERRE entre l'Ecurie H.D. TROT et la SCEA de DOMPIERRE
FIPSIE DE GUEZ entre Mme Janine HUREL, M. Philippe BARBIER, M. Joseph GOUDER, M. Christian BINOIT, l'Ecurie TIM, l'Ecurie POLE POSITION, M. Olivier SIMONETTI et M. Dimitri FOURNIER
FOND OF YOU entre M. Melvin KONDRITZ et M. René KERGUERIS, l'Ecurie Louis BAUDRON et M. Jean BAUDRON
FRAGONARD DELO entre M. Thierry BOURGAULT et l'Ecurie du GRAND BUISSON, M. Thierry BOURGAULT, l'Ecurie du GRAND BUISSON et M. Patrick HAUTOT
FUEGO D'IRATY entre M. Willy LHERMITTE et M. Jacques BODIN et Mme Marie Claire AINCIBOURE
FUSEE DE BAUNE entre M. Denis DUPRE et M. Thibaut LE FLOCH, M. Christophe HALLOPE, M. Bernard HALLOPE et M. Jean-Marie RAIMBAULT
GAME GALA entre M. Florian JULIEN et l'Ecurie des BARTHES et M. Florian JULIEN
GASPARD DU PALAIS entre M. Christophe BORDRON et M. José Eric DAVID, M. Christophe BORDRON, M. Jean HUG, M. Raymond Michel ROBERT et M. Jean-Claude ROBIC
GATSBY entre Mme Sophie LARDUINAT-DESCOUT et M. Luc MARIN
GIANT CASH entre M. Gérard LEONARDI et M. Dominique RAFFINI
GUNSHO NELLIÈRE entre M. Laurent GUILLOTTE, M. Laurent GUILLOTTE et M. Franck MORANT
HAKIM GRIFF entre M. Dominique RAFFINI, M. Jean François PAIN, M. Gilles COLET, M. Joël HUE, Mlle Virginie LIETARD, M. Christophe RASSET et M. Jacques BIDOT
HANNA BRILLOUARD entre Mme Caroline RIVIERE et M. Mickaël LECOURT, Mme Caroline RIVIERE et M. Bertrand François RIVIERE
HAPPY SOUVERAINE entre M. Jacques LELOUTRE et M. Franck LECLER

HARFAN DES GRANGES entre l'Ecurie ADTROTTHING et M. David ALEXANDRE, l'Ecurie ADTROTTHING, M. Yohann OULAD ELMJAHID, SARL YUNER, M. Eric FORT, M. Alexandre PIPUTTO et M. David ALEXANDRE
HARMONY D'AVRIL entre Mme Lydie LIZEE et M. Guillaume LIZEE
HASARD DES VENTES entre l'Ecurie BEST, M. Angelo PEZANT et M. Jean-Yves PEZANT
HAUTE D'ORTIGE entre M. Emile FOURNIGAUULT, Mme Fabienne PHILIPPON et M. Olivier BARTHELEMY
HAVANA PARIS entre M. Marcel Fernand BERNARD et M. Didier DAUVERNE, M. Marcel Fernand BERNARD et M. Didier DAUVERNE
HELENA DU MOUCHEL entre M. Jean-Marc MARIE et M. Stéphane LARONCHE
HERMES DE MARZY entre M. Antoine RAFFINI, M. Antoine RAFFINI et l'Ecurie EMOTION
HOUSTON D'ARIANE entre M. Antoine RAFFINI, M. Jean François PAIN et Mlle Aurélie CHAVATTE, M. Antoine RAFFINI et M. Jean François PAIN
HYDILE DE RETZ entre l'Ecurie des CHARMES, M. Franck LEBLANC et M. Richard William DENECHERE, l'Ecurie des CHARMES et M. Franck LEBLANC
HYPERCOOL PENEME entre M. Cédric BRUN et l'Ecurie Martial GAUVIN et l'Ecurie TOP TEN ETALONS
IBRISSAC entre M. Ludovic DELESTRE, Mme Céline DELESTRE RODRIGUEZ, Mlle Keliana DELESTRE RODRIGUEZ et Mlle Cloé DELESTRE RODRIGUEZ, M. Louis OTEIZA et M. Ludovic DELESTRE
ICALINE DIESHOOOT entre M. Peter CORTY et M. Franck LEBLANC et M. Peter CORTY
IDEO JOSSELYN entre l'Ecurie KVL et M. Laurent TAMISIER
ILLUSIVE GLORY entre l'Ecurie Philippe BOFF et l'Ecurie Gabriel POU POU et l'Ecurie Philippe BOFF
IMPACT CASTELETS entre l'Ecurie Ch. BRIDAULT et Mlle Audrey WAROT, l'Ecurie Ch. BRIDAULT, M. Philippe KASPRZAK, M. Carlos VINAGRE et M. Hubert CHALIVOY
INFANTE DE TOUES entre Mme Nicole HOUDUSSE et l'Ecurie Gabriel POU POU et Mme Nicole HOUDUSSE
INSOLENTE CHANCE entre M. Mickaël LECOURT et M. Michel HOU-DAYER
INTER D'OO entre M. Jérôme PAILLE et M. Arnaud MORIN, Mme Fabienne MORIN, Mme Karine Colette MARTIN, Mme Claudine JEGU et M. Arnaud MORIN
IRIS MARGOT entre M. Eric BONVALLET et M. Luc PALEAU, M. Eric BONVALLET et l'Ecurie Romuald MOURICE
IROKO DEL SOL entre M. Grégory SIMON et M. Pascal FOUCAULT
ISBA DU VIVIER entre l'Ecurie Eric LEMAITRE et M. Nicolas RAIMBEAUX et l'Ecurie Eric LEMAITRE
ISIS WILD entre M. Didier DAUVERNE, M. Jean Louis SAUVAGE et M. Bernard QUINEBECHÉ
ITALIA HAUFOR entre M. Guillaume Aimé PREZEAU, la SCEA Christian BIGEON et M. Charles Roland GESLAND
JACKY DU VAUTOUR entre M. Jacques SEMAILLE et M. Romain HEMERY et M. Jacques SEMAILLE
JALILA DE NAPPES entre M. James LEBOUTEILLER et M. Michel RULLIER
JALOGNY entre M. Alexandre GUYARD, M. Nicolas FURON, M. André BUTAULT et M. Jean Marie MARTINEAU
JANELLE DE FRECA entre l'Ecurie FRECA et M. Denis BROSSARD et la SCEA FRADIN
JAVA DES NEUF CLOS entre M. Philippe MESTON, M. Jean Paul HUPEL, M. Gérard BARRION et l'Ecurie David JAVELLE, M. Philippe MESTON, M. Philippe LEPRINCE, M. Pierre THUET et M. Jonathan FOUTEL
JAZZ DU GOUTIER entre l'Ecurie SAINT MARTIN et la SCEA des BISSONS
JEHAN entre M. Yannick Alain BRIAND et M. José DAVET et M. José DAVET
JELINA DES RACQUES entre M. Yannick Alain BRIAND et l'Ecurie Alexandre BUISSON et Mme Josette WARIN
JENILAT D'OURVILLE entre l'Ecurie PASSION et l'Ecurie Emmanuel VARIN, l'Ecurie LEPRINCE QUINTON, M. Hubert CHRISTOPHE, l'Ecurie AUX ROSES DE FONTENAY et l'Ecurie PASSION
JENSSEN VISAIS entre M. Gilles LHERPINIERE et M. Christopher HARET, M. Gilles LHERPINIERE et M. Cyrille BUHIGNE
JERICO DE RETZ entre M. Luc PALEAU et M. Eric BONVALLET
JEU DANGEREUX entre M. Gilles BOUTEILLER et M. René HERSENT

JEWEL FAFA entre M. Anthony PERRIN et M. Lionel LALLEMENT

JO DE CAZOULENE entre M. Joël GUILLEMIN, M. Joël GUILLEMIN, M. Claude MAMOU-MANI, M. Jean Michel LESAGE et M. Joël ACHE

JOKER DU CLOS entre M. Giuseppe TADDEI et l'EARL Elevage HARAS DU CLOS

JOLLY DE FRECA entre l'Ecurie FRECA et M. Denis BROSSARD et l'Ecurie FRECA

JOSS AIMEF entre l'Ecurie Manuel GARCIA, M. Michel FITOUSSI et M. Eric AUDEBERT, l'Ecurie Manuel GARCIA et M. Michel FITOUSSI

JOY DE CHOC entre M. Alain PLAINFOSSE et l'Ecurie H.G. HOUEL et M. Alain PLAINFOSSE

JOY DES GARENNES entre M. Michel GALLIER et l'Ecurie Thomas LEVESQUE, M. Michel GALLIER, M. Pierre CHOUQUAIS, M. Didier LEVIONNAIS, Mme Catherine ROBINE, M. Antoine ROBINE et l'Ecurie Thomas LEVESQUE

JOYAU D'INFREVILLE entre M. Julien DESHAYES, M. Julien DESHAYES et M. Cyril KURNIK

JUMPER HAUFOR entre l'Ecurie Christian BIGEON et M. James LEBOUTELLER et la SCEA Christian BIGEON

JUST DREAMING entre M. Fabrice BRIDAULT et Mlle Adelaïde COUSIN, M. Michel DEVAUX, M. Maxime DEWULF, M. Mehdi BOUROUHAHA et M. Alexandre GAIMARD

KABARDINO entre Mlle Sophie BLANCHETIERE et M. Yannick Alain BRIAND, l'Ecurie REP, M. Yannick Alain BRIAND et Mlle Sophie BLANCHETIERE

KABRIO D'OR entre l'Ecurie Guy BAROU et M. Guillaume JOUVE et l'Ecurie Guy BAROU

KADJAR DU SURF entre M. André Henri VIEL et Mme Michelle VIEL

KAELA D'ARJEANC entre M. Stavros KALAITZIS et M. Jean Claude JERONIMO

KALOO DE KERUZOC entre M. Simon HAOUZI et M. Benoît ROUER, M. Benoit ROUER et M. Simon HAOUZI

KAOUITO DES GLENAN entre l'Ecurie du GRAND BUISSON et l'Ecurie CHRISTIAN MARTINEZ.

KARAMEL DES BOSC entre M. Simon ROUSSELLE et M. Pierre COTTON

KARL SPEED entre l'Ecurie Jean Philippe MONCLIN et Mme Françoise TRIGUEL

KARLA DE RETZ entre M. Aurélien HENARD, M. Alexandre GAIMARD, M. Vincent RENOU, M. Mehdi BOUROUHAHA, M. Jacky MARQUET, M. Maxime DEWULF et Mlle Lea LEBRIEZ

KAROLINE CADE entre M. Laurent BARASSIN, M. François QUONIAM et M. Laurent BARASSIN

KARRY WHITE entre M. Franck COPPIN, M. Yves Marie AUBAULT et l'Ecurie Alexandre BUISSON

KASSIOPEE DREAM entre l'Ecurie L.M. DAVID, Mlle Manon DAVID, Mlle Louane DAVID et M. Kévin DAVID, Mme Christelle Jacquelin DAVID et M. Laurent Michel DAVID

KATANGA DE L'ITON entre M. Pascal LECAT, M. Denis GUILLOCHON, l'Ecurie Pierre Louis DESAUNETTE et M. Valentin COLIGNY, M. Pascal LECAT, M. Denis GUILLOCHON, M. Pierre Louis DESAUNETTE et Mlle Emeline CARE

KATIA DU CHATELET entre M. Didier JOUNIER et M. Stéphane PRIOUL et M. Didier JOUNIER

KEDRIA entre M. Didier DAUVERNE, Mlle Catherine HAIZE et M. Alain Maurice PREVOST

KEEP IT COOL entre M. Guillaume JOUVE et Mme Vanessa COOREN

KEFREN BLEU entre M. Michel GALLIER et l'Ecurie Thomas LEVESQUE, M. Michel GALLIER, M. Didier LEVIONNAIS, l'Ecurie Thomas LEVESQUE, Mme Catherine ROBINE, M. Antoine ROBINE et M. Marc DESPLANCHES

KER PAULO entre M. Pascal RABA et l'Ecurie Damien LAISIS, M. Pascal RABA et l'Ecurie BENOIT

KIMONO WIC entre M. Charles BOUVIER et M. Robin BOUVIER et M. Christophe BOUVIER

KIRIKOU DUEM entre M. Jacques Henri TREICH et Mlle Sandy TREICH et la SCEA SAZY ELEVAGE

KIVALA DE BANVILLE entre M. Yannick Alain BRIAND et Mlle Sophie BLANCHETIERE et M. Yannick Alain BRIAND

KLIPPER EFBE entre Mme Annick GUENON, M. Georges BRAQUET et l'Ecurie Franck BLANDIN

KOOL VIKING entre M. Didier BROHIER, l'Ecurie Marie NORBERG et Mme Jane Marie BROHIER, M. Didier BROHIER, Mlle Marie NORBERG et Mme Jane Marie BROHIER

KYNAIL D'OR entre M. Olivier BIZOUX et M. Loris BIZOUX, M. Jacques MAGNAT, Mme Clémence HANIN et Mme Fabienne DEMUYS

LADY KEPLER entre M. Bruno GUILLOT et M. Yohan PIESTRE

LADY MATIDY entre l'Ecurie Tony LE BELLER et Mme Madisson JARDIN

LARNOA entre M. Cédric HERSERANT, M. Emmanuel CAVEY et M. Pascal THUAULT

LAURE DU MOULIN entre M. Stéphane BROUARD, M. Stéphane BROUARD et Mme Chantal BROUARD

LIKE A BIRD STAR entre M. Simon ROUSSELLE et l'EARL DMH STABLE

LILLEHAMMER entre M. Bruno GUILLOT et M. Richard GODARD

LISADORA entre M. Simon ROUSSELLE et M. Pierre COTTON

LORENZO DE LOU entre Mlle Adelaïde COUSIN et M. Fabrice BRIDAULT et M. Thierry BOUHOURS

CESSIONS :

DIEGO SAUTONNE à l'Ecurie VICTO par Mlle Marielle TOUILLET et M. Jacques TOUILLET - Jusqu'au 31 Mars 2024

ECHO DU LUPIN à l'Ecurie Pierre REPICHET par l'Ecurie René KERGUE-RIS et M. Vincent DIBOUES - Jusqu'au 31 Décembre 2025

FEAR FACTOR à Mme Pauline CAVANIE par l'Ecurie Franck BLANDIN et la SCEA Serge DELAUNAY - Jusqu'au 31 Mars 2024

FOR EVER THE BEST à l'Ecurie Sylvain ROUBAUD par l'Ecurie du CENTRE EST et M. Didier BORNET - Jusqu'au 31 Décembre 2025

GASPARD DU PALAIS à Mme Corinne PITHON par M. Christophe BORDRON, M. Jean HUG, M. Raymond Michel ROBERT, M. Jean-Claude ROBIC et M. José Eric DAVID - Jusqu'au 31 Décembre 2026

GIANT CASH à M. Antoine RAFFINI par M. Dominique RAFFINI - Jusqu'au 12 Juillet 2024

GOOD DREAM à l'Ecurie MZ et M. Pierrick LE MOEL par l'Ecurie MZ et Mme Karine GARCIA - Jusqu'au 1 Avril 2027

GOSPEL D'ARIANE à Mme Catherine GOURDET et M. Gert SUCAET par Mme Catherine GOURDET - Jusqu'au 30 Décembre 2025

GUNSHO NELLIERE à M. Emmanuel LAMY par M. Jean Philippe DERRIAN - Jusqu'au 31 Décembre 2026

HANNA BRILLOUARD à Mme Caroline RIVIERE, M. Mickaël LECOURT et Mme Virginie BOUDIER-CORMY par Mme Caroline RIVIERE et M. Bertrand François RIVIERE - Jusqu'au 31 Décembre 2027

HAPPY SOUVERAINE à l'Ecurie Pierre Louis DESAUNETTE par M. Franck LECLER - Jusqu'au 31 Mars 2028

HARFAN DES GRANGES à l'Ecurie ADTROTTEING et M. Matthieu VARIN par l'Ecurie ADTROTTEING, M. Yohann OULAD ELMJAHID, SARL YUNER, M. Eric FORT, M. Alexandre PIPUTTO et M. David ALEXANDRE - Jusqu'au 31 Mars 2028

HARMONY ANGOT à M. Quentin MACHET par M. Hervé SEBILLET et M. Alexis SEBILLET - Jusqu'au 31 Décembre 2027

HASTA LA BELLA à M. Ludovic DELESTRE par Mlle Muriel TOUILLET et M. Claude ISQUIN - Jusqu'au 31 Décembre 2028

HELENA DU MOUCHEL à M. Benoît SCHWARTZ par M. Stéphane LARONCHE - Jusqu'au 30 Avril 2024

HERMES DE MARZY à M. Dominique RAFFINI par M. Antoine RAFFINI et l'Ecurie EMOTION - Jusqu'au 17 Décembre 2027

HERMINE DU GUELIER à l'Ecurie Charles DREUX par M. Charles DREUX, M. Eric SARAROLS, M. Sylvain PARIS, M. Thomas SINENBERG, M. Stéphane GENET et M. Pierre Yves AIRIAUD - Jusqu'au 1 Octobre 2028

HIDALGO DAIRPET à M. Emmanuel ALLARD par Cuadra CAFE 1990 - Jusqu'au 31 Janvier 2024

HOMME D'ETAT à l'Ecurie MARCILLAC par Mme Anne Françoise DONATI MARCILLAC - Jusqu'au 30 Avril 2024

HOUSTON D'ARIANE à M. Antoine RAFFINI et Mlle Aurélie CHAVATTE par M. Antoine RAFFINI et l'Ecurie EMOTION - Jusqu'au 17 Avril 2027

HYPERCOOL PENEME à l'Ecurie Martial GAUVIN par l'Ecurie TOP TEN ETALONS - Jusqu'au 31 Décembre 2024

IDEAL RANAIS à M. Théo CHEVILLARD et l'Ecurie Alexis GRIMAULT par M. Théo CHEVILLARD, M. Charley MOTTIER, M. Daniel GRIMAULT, M. Thomas THERREAU, M. Alexis Philippe GRIMAULT et M. Nelson LOPES-VIEIRA - Jusqu'au 31 Mars 2029

ILKA DIGEO à l'Ecurie JELOCA et M. Mickaël CORMY par l'Ecurie JELOCA - Jusqu'au 31 Mars 2029

IMBASI RAINBOW à l'Ecurie Damien DESBORDES par M. Pierre SCHMIDT - Jusqu'au 31 Décembre 2024

- IMPACT CASTELETS** à l'Ecurie Ch. BRIDAULT, Mlle Audrey WAROT et Mlle Magali BRIDAULT par l'Ecurie Ch. BRIDAULT, M. Philippe KASPRZAK et M. Hubert CHALIVOY - Jusqu'au 30 Avril 2029
- INAO DU PATURAL** à M. Benoît BELUZE et M. Yoan BOUISSON par M. Michel CHATAIGNON - Jusqu'au 30 Mars 2029
- INCAHUASI** à M. Philippe DEWULF et M. David ALEXANDRE par M. Philippe DEWULF, l'Ecurie WATCH BUY WIN et l'Ecurie DECOOPMAN - Jusqu'au 31 Mars 2029
- INFANTE DE TOUES** à Mme Nicole HOUDUSSE et l'Ecurie Gabriel POU POU par Mme Nicole HOUDUSSE - Jusqu'au 31 Décembre 2028
- INSOLENTE CHANCE** à Mme Virginie BOUDIER-CORMY et M. Mickaël LECOURT par M. Michel HOUDAYER - Jusqu'au 31 Décembre 2028
- INSPIREE DAIRPET** à M. Christophe CORET par l'Ecurie DAIRPET - Jusqu'au 31 Décembre 2023
- IPSOS MARANCOURT** à M. Nicolas RIZZO par Mme Noémie BOONE - Jusqu'au 31 Décembre 2027
- ISIS WILD** à M. Clément FRECELLE et M. Didier DAUVERNE par M. Jean Louis SAUVAGE et M. Bernard QUINEBECHE - Jusqu'au 31 Mars 2029
- ITALIA HAUFOR** à M. Guillaume Aimé PREZEAU par la SCEA Christian BIGEON et M. Arnaud GESLAND - Jusqu'au 31 Décembre 2028
- JABALINA** à M. Eric AUDEBERT par M. Florentin BERTRAND, M. Tom POTIE et M. Henri CONOR - Jusqu'au 31 Décembre 2024
- JACINTHE MIKA** à M. Antonin ANDRE et M. Jean Paul ANDRE par M. Philippe FERIAUD - Jusqu'au 31 Mars 2030
- JAGUAR DU VALLON** à M. Kévin AIT OUAkli par l'Ecurie du Haras de L'EPINAY et l'Ecurie Nicolas ENSCH - Jusqu'au 30 Septembre 2024
- JALOGNY** à l'Ecurie Nicolas LEMETAYER et M. Alexandre GUYARD par M. Nicolas FURON, M. André BUTAULT et M. Jean Marie MARTINEAU - Jusqu'au 31 Mars 2030
- JALOUSE DU CAIEU** à l'Ecurie Emmanuel VARIN par M. Pascal LE TOUZE - Jusqu'au 31 Décembre 2028
- JAVA DES NEUF CLOS** à M. Philippe MESTON, M. Gérard BARRION et l'Ecurie David JAVELLE par M. Philippe MESTON, M. Pierre THUET, M. Jonathan FOUTEL et M. Philippe LEPRINCE - Jusqu'au 31 Décembre 2029
- JAZZ DE FAEL** à M. Christophe LEVACHER et l'Ecurie Emmanuel VARIN par M. Christophe LEVACHER, l'EARL Elevage MANULAU et M. Thierry Claude DIGEON - Jusqu'au 31 Décembre 2026
- JAZZY DE BEZILLAT** à M. Jonathan CUOQ par M. Fabrice CITERNE - Jusqu'au 31 Mars 2030
- JEHAN** à M. Yannick Alain BRIAND par M. José DAVET - Jusqu'au 31 Mars 2030
- JELINA DES RACQUES** à l'Ecurie Alexandre BUISSON par Mme Josette WARIN - Jusqu'au 31 Décembre 2024
- JENILAT D'OURVILLE** à l'Ecurie PASSION et l'Ecurie Emmanuel VARIN par l'Ecurie PASSION, M. Hubert CHRISTOPHE et l'Ecurie AUX ROSES DE FONTENAY - Jusqu'au 31 Décembre 2029
- JENKA DU VERNAY** à l'Ecurie du VERNAY, M. Michel MAMMERI et M. Alexandre LÉBOURGEOIS par l'Ecurie du VERNAY et M. Michel MAMMERI - Jusqu'au 31 Décembre 2027
- JENSSEN VISAIS** à M. Gilles LHERPINIERE et M. Benoît OLICARD par M. Gilles LHERPINIERE et M. Cyrille BUHIGNE - Jusqu'au 31 Décembre 2025
- JIMINY CRICKET ACE** à M. Jérôme PAILLE par M. Sébastien FERCHAUD - Jusqu'au 31 Décembre 2025
- JOKER DE JANEIRO** à M. Alexandre ANGOT par M. Jean Louis REGEREAU, Mlle Lucie REGEREAU et M. Samuel REGEREAU - Jusqu'au 31 Décembre 2029
- JOKER DU CLOS** à Mme Virginie BOUDIER-CORMY et M. Giuseppe TADDEI par l'EARL Elevage HARAS DU CLOS - Jusqu'au 31 Décembre 2029
- JOLLY DE FRECA** à M. Jérôme PAILLE par l'Ecurie FRECA - Jusqu'au 31 Mars 2026
- JOY JENILOU** à l'Ecurie LA PINSONNIERE par M. Pierre Robert LEFEVRE - Jusqu'au 31 Décembre 2024
- JOYAU D'INFREVILLE** à M. Mickaël JUIN et Mme Isaline LELIEVRE par M. Julien DESHAYES - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- JULIA DU DERBY** à M. Michel HANQUIER par Mme Julia DAL PONT - Jusqu'au 31 Décembre 2023
- JUMPER HAUFOR** à M. Guillaume Aimé PREZEAU par la SCEA Christian BIGEON et M. Charles Roland GESLAND - Jusqu'au 31 Décembre 2029
- KABARDINO** à M. Yannick Alain BRIAND et Mlle Sophie BLANCHETIERE par l'Ecurie REP, M. Yannick Alain BRIAND et Mlle Sophie BLANCHETIERE - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KALISTA D'AVRIL** à M. Florian JOSEPH par E.A.R.L Céline REZE - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KALOO DE KERUZOC** à M. Benoit ROUER et M. Simon HAOUZI par M. Benoit ROUER et M. Simon HAOUZI - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KAPOK DE NAVARY** à M. Jean Paul VALET par M. Jean Paul VALET et M. Rémi COCHON - Jusqu'au 31 Décembre 2031
- KARAMEL DES BOSC** à l'Ecurie S.C. ROUSSELLE par M. Simon ROUSSELLE et M. Pierre COTTON - Jusqu'au 31 Décembre 2027
- KARL SPEED** à M. Jérôme DELAUNAY et l'Ecurie Jean Philippe MONCLIN par Mme Françoise TRIGUEL - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KARLITA D'ARIANE** à l'Ecurie Julien CHAUVIN par M. Daniel BETHOUART - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KARRY WHITE** à M. Justin CERISIER par M. Yves Marie AUBAULT et l'Ecurie Alexandre BUISSON - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KASARIE BEAUFOUR** à l'Ecurie Nicolas ENSCH par M. Eric LEVALLOIS - Jusqu'au 31 Octobre 2031
- KASSIOPEE DREAM** à Mme Christelle Jacquelin DAVID, l'Ecurie L.M. DAVID, Mlle Manon DAVID et M. Kévin DAVID par M. Laurent Michel DAVID et Mme Christelle Jacquelin DAVID - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KATIANA LA RAVELLE** à M. Eric Gilles BLOT par la SAS. LA RAVELLE - Jusqu'au 31 Décembre 2029
- KAWESAQUEL** à M. Frédéric DARONDEL, M. Sébastien BANTZE et M. Jean-Marc GASCUEL par M. Sébastien BANTZE et M. Jean-Marc GASCUEL - Jusqu'au 31 Décembre 2024
- KAZAK ROYAL** à Mme Arlette POULIN et M. Didier BROHIER par Mme Arlette POULIN et M. Didier BROHIER - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KEDRIA** à M. Clément FRECELLE et M. Didier DAUVERNE par Mlle Catherine HAIZE et M. Alain Maurice PREVOST - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KEEP DREAMING** à M. James LÉBOUTEILLER par M. Michel RULLIER - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KEEP IT COOL** à M. Guillaume JOUVE par Mme Vanessa COOREN et M. Guillaume JOUVE - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KEFREN BLEU** à M. Michel GALLIER et M. Mickaël CORMY par M. Michel GALLIER, Mme Catherine ROBINE, M. Antoine ROBINE, M. Didier LEVIONNAIS, M. Marc DESPLANCHES et l'Ecurie Thomas LEVESQUE - Jusqu'au 31 Janvier 2031
- KELLA TRANSEENNE** à M. Jonathan GROIZEAU par M. Gwénaél GROIZEAU et M. Théophile GROIZEAU - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KELSAM DU RUISSEAU** à l'Ecurie BEST par M. Fabien HIRON et M. Sébastien TRIBOURDEAU - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KEMIRA** à M. Anthony CHAPEY par M. Rudolph LALLOT - Jusqu'au 31 Décembre 2033
- KEROZEN D'ERQUY** à l'Ecurie P ET M SORAIS par M. Lionel Emile CHEVALIER - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KESTION DE NOBLESS** à l'Ecurie Sylvain ROUBAUD par Mme Elodie MANGEARD DE BARROS - Jusqu'au 31 Décembre 2028
- KING LOVE BEAULIEU** à M. Philippe ROUER par M. Philippe ROUER et M. Benoît ROUER - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KING OF THE WORLD** à l'Ecurie Christophe GALLIER par M. Christophe GALLIER - Jusqu'au 31 Décembre 2032
- KINGSTON DU DOME** à M. Hervé BRUCHET et l'Ecurie Philippe DAUGEARD par M. Hervé BRUCHET et M. Philippe DAUGEARD - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KIVALA DE BANVILLE** à M. Virgile FOUCAULT par M. Yannick Alain BRIAND - Jusqu'au 31 Décembre 2026
- KIWI DES PRES** à M. Kévin BUSNEL par M. Jean Paul DUPRE-THOMAS et M. Guillaume DUPRE-THOMAS - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KOEUR D'OLIVERIE** à M. Arnaud MORIN par l'Ecurie de l' OLIVERIE, Mme Laurence RENOU, Mme Martine LENEN, Mme Véronique HOUSSIN et Mme Sylvie BERNEAU - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KOKA DE MALAC** à M. Pierre CALLIER par M. Pierre Jean MARTIN et M. Raymond Joseph CAGLIANI - Jusqu'au 31 Mars 2031
- KOOL DESJI** à M. Kévin BUSNEL par M. Jean-Marc CONSTANTIN et M. Alexandre CHEVRIER - Jusqu'au 31 Décembre 2030
- KOOL VIKING** à l'Ecurie Marie NORBERG par M. Didier BROHIER, Mme Jane Marie BROHIER et Mlle Marie NORBERG - Jusqu'au 31 Décembre 2031
- KRIS MARTIN** à l'Ecurie LE TREMONT et Mlle Esmée KAMMINGA par l'Ecurie LE TREMONT - Jusqu'au 31 Décembre 2028

KYO TEJY à Mlle Gislaine MAILLOUX et M. Bernard BONNAUD par M. Camille GASON - Jusqu'au 31 Décembre 2030

L'ARTISTE ZEN à M. Frédéric DAZET et l'Ecurie L.CL. ABRIVARD par M. Frédéric DAZET et M. Laurent Claude ABRIVARD - Jusqu'au 31 Mars 2031

LADY KEPLER à M. Bruno GUILLOT par M. Bruno GUILLOT et M. Yohan PIESTRE - Jusqu'au 31 Décembre 2030

LAGON DE BEYLEV à M. Kévin AIT OUKLI par l'Ecurie du Haras de L'EPINAY - Jusqu'au 30 Septembre 2024

LANCELOT DU CORTA à M. Jonathan CUOQ par Mme Laura CUOQ - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LANDSBOROUGH à M. Philippe ALLAIRE par M. Jean François GUAY et Mme Gitte POULSEN-ALLAIRE - Jusqu'au 31 Décembre 2028

LARGO DU VERNET à M. Lucas VERRIERE et M. Pierre CALLIER par M. Denis Roland LEGRAND - Jusqu'au 31 Décembre 2032

LARZAC DE BARBRAY à Mlle Esther VAN PETTEN et M. Pieter VAN PETTEN par M. Thierry MARSOLLIER - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LATINUS AVIS à l'Ecurie du HARAS D'ERABLE, l'Ecurie W RACING TROT et l'Ecurie Jean-Michel BAUDOUIN par l'Ecurie du HARAS D'ERABLE, l'Ecurie W RACING TROT, l'Ecurie du MONT GOUBERT et la SCEA Elevage SIBEY - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LAVIABELLA VRIE à l'Ecurie Louis BAUDRON par M. Roger BAUDRON - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LEMON CURD à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LET'S GO BECO à M. Gilbert COUGE et l'Ecurie M. BEZIER par M. Gilbert COUGE, Mme Viviane BEZIER et M. Maxime BEZIER - Jusqu'au 31 Mars 2032

LETTRE A ELISE à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LIBERTINE ECAJEUL à M. Christophe FEYTE par M. Mathieu LENORMAND et M. Christophe FEYTE - Jusqu'au 31 Décembre 2032

LIBRA SUPREME à Mme Aurore ROGER et M. Nicolas CATHERINE par la SCEA ELEVAGE DE CHOC et Mme Aurore ROGER - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LIGHTS à l'Ecurie Jean-Michel BAUDOUIN par la SCEA Elevage SIBEY - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LIKE A BIRD STAR à l'Ecurie S.C. ROUSSELLE par l'EARL DMH STABLE - Jusqu'au 31 Décembre 2027

LISADORA à l'Ecurie S.C. ROUSSELLE par M. Simon ROUSSELLE et M. Pierre COTTON - Jusqu'au 31 Décembre 2027

LITTLE ITALY à l'Ecurie Camille LEVESQUE et l'Ecurie Pierre LEVESQUE par l'Ecurie Camille LEVESQUE et SNC Elevage Pierre LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LIXOU à Mme Arlette POULIN et M. Didier BROHIER par Mme Arlette POULIN et M. Didier BROHIER - Jusqu'au 31 Mars 2032

LOCH NESS à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LORD CASTELLE à M. Frédéric DAZET et l'Ecurie L.CL. ABRIVARD par M. Frédéric DAZET et M. Laurent Claude ABRIVARD - Jusqu'au 31 Mars 2031

LORELEI à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LORENZACCIO à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE, Mme Camille LEVESQUE et l'Ecurie Thomas LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LOUNA D'HUCHELOUP à M. Eric CHAUDRON par M. Eric CHAUDRON et M. Thibaut CHAUDRON - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LOVANITO DU BOCAGE à M. Sébastien TESSIER par M. Pierre TESSIER et M. Adrien DOUSSIN - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LOVE ME BECO à M. Gilbert COUGE et l'Ecurie M. BEZIER par M. Gilbert COUGE, Mme Viviane BEZIER, la SCEA ECURIE DE L'AVEL et M. Maxime BEZIER - Jusqu'au 31 Mars 2032

LOVE ME PACA à M. Michel HANQUIER et Mlle Gladys MONATE par M. Daniel BRADHERING et M. Joel PERIE - Jusqu'au 31 Mars 2031

LOVE NYJA à M. Jean Luc GIOT par M. Daniel BIDET, M. Jean Luc GIOT, Mme Nathalie GIOT et l'Ecurie D.-R. SERVOT - Jusqu'au 31 Mars 2031

LOVE TO RUN à M. Patrick VAN NEVEL et l'Ecurie LD-M. ABRIVARD par M. Patrick VAN NEVEL et l'Ecurie LD-M. ABRIVARD - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LUCKY DES VALOIS à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LUCRECE à l'Ecurie Pierre LEVESQUE par SNC Elevage Pierre LEVESQUE

- Jusqu'au 31 Décembre 2031

LULO DE SUHARDIERE à M. Pascal MONTHULE par M. Pascal MONTHULE, M. Michel MONTHULE, M. Jean-Pierre LESNARD et M. Thierry BIAIS - Jusqu'au 31 Décembre 2031

LUMIERE MIKA à l'Ecurie La PETTEVINIERE et M. Sylvain ROGER par M. Sylvain ROGER - Jusqu'au 31 Décembre 2030

LYSTRA VIKING à Mme Arlette POULIN et M. Didier BROHIER par Mme Arlette POULIN et M. Didier BROHIER - Jusqu'au 31 Mars 2032

MADIG THOURJAN à M. Ludovic GUITTON par M. Jérôme PRODHOMME et M. Patrice CAZES - Jusqu'au 31 Mars 2033

PARRAINAGES

PROPRIETAIRES :

Ecurie Jacky MOUCHARD, par la Sté MENNETON VIANDES (Logo «MENNETON VIANDES»), jusqu'au 14 septembre 2024 inclus (contrat conclu pour l'ensemble des chevaux devant courir sous les couleurs du propriétaire).

M. Jean-Jacques X. BARRE, par la Sté ATLANTIQUE BOISSONS BARRE (Logo «B – ATLANTIQUE BOISSONS»), jusqu'au 12 septembre 2024 inclus (contrat conclu pour l'ensemble des chevaux devant courir sous les couleurs du propriétaire).

COULEURS

ENREGISTREMENTS :

DESSEAUX (David). – C. bleu-foncé, épaul. et étoile roses, m. bleu-foncé, cout. roses, t. écart. bleu-foncé et rose

JEANJEAN (Philippe). – C. violette, épaul. roses, m. blanches, t. rose

JYR (Ecurie). – *Gérant* : M. Jean-Yves ROULLIER – *Associés* : M. Jean-Yves ROULLIER et la Sté. JYRDEV – C. orange, brass. et épaul. noirs, t. orange (*supprimer les couleurs de l'Ecurie G.F.A. Haras de JYR*)

LEVEN (Christophe). – C. damier noir et orange, m. noires, brass. et t. orange

TURBAN (Christophe). – C. verte, étoiles bleu-foncé, m. blanches, t. verte, étoiles bleu-foncé

MODIFICATION :

VASSON (Jean-Luc). – C. rouge, étoiles bleu-clair, m. et t. damier noir et rouge (*en remplacement de C. rouge, m. et t. damier noir et rouge*)

FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES

TECHNICIENS POURVUS DE LICENCE OFFICIELLE
EN VUE D'EXERCER LEURS FONCTIONS
SUR LES HIPPODROMES DE PROVINCE
COMPLEMENT A LA LISTE

FEDERATION REGIONALE Ouest

Véronique BOUGEARD

Commissaire

FEDERATION REGIONALE Sud-Est

Alain LE TUTOUR

Commissaire

EXPORTATIONS DECLAREES

ALLEMAGNE

IDEAL LIFE (JOEL SECHE)	LE	14 SEPTEMBRE 2023
JARHEAD (PAUL VAN KLAVEREN)	LE	18 SEPTEMBRE 2023
JARHEAD (PAUL VAN KLAVEREN)	LE	20 SEPTEMBRE 2023
KEOPS THE BEST (STEFAN HIENLMEIER)	LE	10 SEPTEMBRE 2023
KEOPS THE BEST (STEFAN HIENLMEIER)	LE	10 SEPTEMBRE 2023

AUTRICHE

JARNO DU BOCAGE (MARIO ZANDERIGO)	LE	25 SEPTEMBRE 2023
-----------------------------------	----	-------------------

BELGIQUE

KISS ME ALWAYS (FABIAN PINOY)	LE	4 SEPTEMBRE 2023
-------------------------------	----	------------------

BULGARIE

JAGUAR D'AZUR (SEVDIN AMDIEV)	LE	26 SEPTEMBRE 2023
USSANA (MIROSLAV MARINOV)	LE	25 SEPTEMBRE 2023

ESPAGNE

CLIMAX DE BAPRE (JUAN POCOCI ORELL)	LE	11 SEPTEMBRE 2023
FRANCFORT (JUAN POCOCI ORELL)	LE	21 SEPTEMBRE 2023
FRIVOLO BELLO (LORENZO VENY PASCUAL)	LE	28 SEPTEMBRE 2023
GABY DE GOUYE (ANTONIO RIERA BENNASAR)	LE	8 SEPTEMBRE 2023
GREEN DE LARRE (MATEO RIERA BENNASAR)	LE	26 SEPTEMBRE 2023
HUSSARDWICZ (GABRIEL MESQUIDA MARQUES)	LE	19 SEPTEMBRE 2023
JOYERO TOM (BARTOLOME MARIMON FERRANDO)	LE	28 SEPTEMBRE 2023

FINLANDE

EVEREST DE GINAI (ARI AATSINKI)	LE	27 SEPTEMBRE 2023
---------------------------------	----	-------------------

MALTE

AWESOME KRONOS (MATTHEW FARRUGIA)	LE	11 SEPTEMBRE 2023
DEMOCRATE (STEVE FARRUGIA)	LE	11 SEPTEMBRE 2023
EASY DESTIN (STEVE FARRUGIA)	LE	11 SEPTEMBRE 2023
EDGAR THORIS (NOEL BRIFFA)	LE	16 SEPTEMBRE 2023
ELPICK (JUSTIN BORG)	LE	23 SEPTEMBRE 2023
FANFARON DE CHENU (JOSEPH BUSUTTIL)	LE	4 SEPTEMBRE 2023
FORMA DE BLARY (ISABELLA GAFA' TANTI)	LE	20 SEPTEMBRE 2023
GEISHA DE MELODIE (NOE BONNICI)	LE	20 SEPTEMBRE 2023
GIRONDIN (XERRI CHRISTIAN)	LE	20 SEPTEMBRE 2023
HERMES DU PRESSOIR (SAVIOUR FRENDO)	LE	4 SEPTEMBRE 2023
HUNE (MARVIC SAID)	LE	13 SEPTEMBRE 2023
IDOLINE (EDGAR BROWNRIGG)	LE	6 SEPTEMBRE 2023
IMPERATRICE D'ARCHE (NOE BONNICI)	LE	20 SEPTEMBRE 2023
INVITE DE STAR (CARMEL ZAHRA)	LE	18 SEPTEMBRE 2023
ISLANDAIS (GERSON ORSINI)	LE	21 SEPTEMBRE 2023
DALENTINO (KALCIDON VELLA)	LE	26 SEPTEMBRE 2023
DARWIN LOUKI (JOSEH BUSUTTIL)	LE	4 SEPTEMBRE 2023
DOTTARUS (HERMAN MC KAY)	LE	14 SEPTEMBRE 2023
ETNA DU LUPIN (MARIO XUEREBO)	LE	5 SEPTEMBRE 2023
FAST AND GOOD (WAYNE BORG)	LE	18 SEPTEMBRE 2023
INTEAM DU GERS (JAMES DIMECH)	LE	13 SEPTEMBRE 2023

PAYS-BAS

ELTON KRONOS (JEAN PHILIPPE IZZO)	LE	28 SEPTEMBRE 2023
KAMES (BERRY SCHWARZ)	LE	29 SEPTEMBRE 2023
KOMILFO DU STADE (RAMON BRINKMAN)	LE	4 SEPTEMBRE 2023

PORTUGAL

DAVY DE TAZIERE (JARDINS ACURCIO SOCIEDADE UNIVERSAL LDA)	LE	13 SEPTEMBRE 2023
DJEBEL VALIERE (JARDINS ACURCIO SOCIEDADE UNIVERSAL LDA)	LE	13 SEPTEMBRE 2023
FEELING DE SOMOZA (FRANCESCO MARTINS)	LE	9 SEPTEMBRE 2023
IL REVE DES GLENAN (FMARTINS INVESTIMENTOS UNIPessoal LDA)	LE	25 SEPTEMBRE 2023
ITS A ROCKER QUICK (AMÉRICO PAULO BARBOSA LEITE)	LE	18 SEPTEMBRE 2023

SUISSE

JORKY DE LA COUR (FRANÇOIS BLANC)	LE	28 SEPTEMBRE 2023
KISMET (JOSÉ DAVET)	LE	12 SEPTEMBRE 2023

ADDITIONS AUX LISTES**JOCKEYS**

DOUCHY (Emmanuel)	SOULAT (Frédéric Philippe)
-------------------	----------------------------

AMATEUR

BARBOSA DE BASTOS (Vasco)

APPRENTIS

HOUDAYER (Mme Typhaine)	OMRANI (Adem)
-------------------------	---------------

LADS-JOCKEYS

CHARRIE (Antoine)	FOUZER (Rafik)
DECAUDIN (Mme Serine)	SAINT DIZIER (Mme Chloé)

ENTRAÎNEURS ETRANGERS

ELIANO (Franky)	ROODENRIJS (Carel P.M.)
-----------------	-------------------------

JOCKEY ETRANGER

ROODENRIJS (Carel P.M.)

AMATEUR ETRANGER

GALEA (Kristen)

RADIATIONS DES LISTES**APPRENTIS**

CHARRIE (Antoine)

DECAUDIN (Mme Serine)

CHEVAUX REQUALIFIES**Mardi 26 septembre 2023**

LAVAL	FORYOU DE LA MOIRE	1'15''7	A
-	INDIANA D'AUT	1'16''8	A
-	IOUKY DES LANDES	1'17''0	A
-	IROISE DU VEIZIT	1'17''0	A
-	JANGO STRYCK	1'17''0	A
LE CROISÉ-LAROCHE	ISENOTE D'ORGERES	1'15''8	A
-	JEFF VIERVIL	1'16''7	A

Mercredi 27 septembre 2023

BORDEAUX	JACKSON DU HOME	1'18''0	M
-	JANCYANE D'ISOP	1'17''3	A
-	JUST ME AND YOU	1'15''0	A
-	KADOR DES CHAMPS	1'17''6	A
-	KLARINE DU PRE	1'17''5	A

Vendredi 29 septembre 2023

MESLAY-DU-MAINE	GOUTIER CELESTE	1'14''8	M
-	I AM READY PADD	1'16''2	A
-	IMA DU CANET	1'16''2	A
-	JAYLIS	1'17''1	A
-	KLORANE DAIRPET	1'17''4	A

CHEVAUX QUALIFIES**LAVAL****Mardi 26 septembre 2023**

L'ARTISTE DU JOUR (1'20''4), Singalo et Rosee Jenilou
L'AVENTURE D'ANSY (1'19''5), Ducato Bourbon et Gavarnie Lebel
LA TERRE DU BANNEY (1'19''8), Feeling Cash et Altesse Du Banney
LABEL BOY (1'18''8), Un Amour D'haufort et Cesse Girl
LABELLO PIERJI (1'20''5), Saxo De Vandel et Lady Pierji
LADY DE MAI (1'20''2), Etonnant et Vaya Lady
LAGERTHA MELANDRE (1'20''0), Ever Pride et Quatie Du Val
*LAHORA DES FORGES (1'20''0), Orlando Vici et Soie Brillante
LAIKA DE HOUELLE (1'19''5), Feliciano et Declice De Houelle
LAMBADA GIRL (1'18''9), Scipion Du Goutier et Along Girl
LANDEVY (1'19''6), Falcao De Laurma et Nida Du Vivier
LATHOS DE VIVOIN (1'19''4), Athos Des Volos et Chance Des Landes
LATINA DU FER (1'20''3), Booster Winner et Atina D'huan
LE BEAU GOSSE (1'18''6), Sam Bourbon et Vahine Du Vivier
LE KADOR (1'20''0), Kenor De Cosse et Classique Du Dorat
LE PRINCE DU RIS (1'20''5), Severino et Quamala
LEADER ATOUT (1'19''9), Charly Du Noyer et Riviere Esperance
LEGDA DES CHAMPS (1'20''4), Vigove et Proserpine
LICORNE D'OURVILLE (1'20''4), Valko Jenilat et Gym D'ourville
LIGHT FEELING (1'20''2), Goetmals Wood et Drolement Jolie

LISA MARIA (1'19"1), Urlando D'or et Sans Logique
LISBONNE DRY (1'19"0), Singalo et Delicatessen
LITTLE MAGIQUE (1'21"0), Laetenter Diem et Beach Magique
LIZETTE DE VAU (1'20"5), Brissac et Eliza Viking
LOLLIPOP D'UNEVIE (1'20"0), Let's Go Along et Bali Du Porhoet
LONDON JONES (1'19"6), Gatsby Perrine et Duchesse Jones
LOORID SAINT CLAIR (1'19"4), Uniclove et Brise De Laval
LOUBIANA DU BOURG (1'18"6), Real De Lou et Brasilia Du Bourg
LOULIPO (1'20"8), Thorens Vedaquais et Elodia Josselyn
LOULOU D'ETANG (1'18"1), Tiego D'etang et Danse D'etang
LOUVE DE REVE D'OR (1'18"9), Bold Eagle et Charmeuse De Simm
LOVE ACTUALLY (1'20"4), Goetmals Wood et Udinese
LOVE ME PASS (1'20"3), Reach De Vandel et Sulifose
LOYSABA DE BULIERE (1'19"7), Royal Dream et Evacash
LUCKY LOSER (1'20"4), Tsar De Tonnerre et Bella De La Basle
LUI DU DONJON (1'20"2), Express Jet et Varize Du Donjon
LYRIDE ORLOVE (1'18"3), Viking Du Buisson et Darling D'ariane
LYS GEMA (1'20"4), Prince Gede et Candela Gede

KALINE CARISAIE (1'18"3), Repeat Love et Sopraline Carisaie
KALUS DE MEMARTIN (1'18"2), Kalusphenio et Brise De Memartin
KANDICE HUVERIE (1'17"9), Prince D'espace et Alexia Huverie
KANELLE UP STAR (1'17"2), Ecu Pierji et Candela D'orgeres
***KAOLINE DES AGETS** (1'17"8), Villeroi et Cara Des Agets
KEPHORA (1'18"3), Kepler et Tara Simardiere
***KID PAJELO** (1'18"4), Bon Copain et Fee Du Houlbet
KIMOKA DE JORDAN (1'17"9), Timoko et Diva De Jordan
KLOSTER BOY (1'17"8), Niky et Tiphane Girl
KOBRA JENILOU (1'17"9), Singalo et Verveine Jenilou

LE CROISÉ-LAROCHE

Mardi 26 septembre 2023

LEGENDE DU DER (1'19"8), Surcouf De Laubois et Pax De La Bouverie
LEONTINE CASH (1'18"3), Feeling Cash et Diorella De Navary
LEVE TOI (1'20"2), Espoir Prestance et Brazza La Mesange
LEVIS DU CHATAULT (1'20"8), Quaro et Kenza De Grammont
LOVERGIRL POWER (1'21"0), Boccador De Simm et Croix Majyc

KADENCE DU TRIMPON (1'19"0), Soleil D'enfer et Dorsie Du Lavoir
KAMILLE DE SOURCE (1'18"5), Django Riff et Viana Du Rib
KAPOK DE NAVARY (1'19"0), Quinoa Du Gers et Fashion De Navary
KHEOPS JIDO (1'18"6), Soleil Du Fosse et Ursa Du Bosc
KOKO FLANEL (1'19"0), Offshore Dream et Baronne

BORDEAUX

Mercredi 27 septembre 2023

L'INDIEN PEARL (1'19"2), Doberman et Blue Star Rolling
LADIVA DE VILLABON (1'19"8), Etonnant et Bimbo De Villabon
LAIKA DI PALBA (1'19"7), Boccador De Simm et Vindiana Dry
LAMTARRA BELLE (1'20"4), Excellent et Tamra De Carless
LARIOS HOST (1'19"5), Hand Du Vivier et Une Fine Goutte
LATINA PENEME (1'20"2), Uniclove et Calinka Peneme
LAURAGAISE DOTHRAK (1'19"8), Sam Bourbon et Efee De La Bretagne
LE BOSS DUEM (1'19"6), Uniclove et Talbane Jihaimé
LE VRAI GRAVE (1'18"1), Sam Bourbon et Perle Grave
LIANG DU PATURAL (1'20"0), Very Pleasant et Mangala Du Patural

LIVIUS (1'20"0), Vivaldo Bello et Epona Phil
LOUSTIC (1'19"7), Booster Winner et Migraine
LOYAL DE FRECA (1'20"1), Excellent et Cafeine
LUCIFER PACTOLE (1'20"8), Roc Meslois et Formule Sport
LUKYA CHOISIE (1'19"3), Rex Haie Neuve et Fukaya
LUMINE SKILL (1'20"2), Bon Copain et Legende Chouan
LUTIN DES BERNIS (1'20"3), Ulk Medoc et Sayonara De Cormon

KAMELEON CHOUP (1'17"6), Atlas De Joudes et Soiree D'espoir
KELLA TRANSEENNE (1'17"6), Ulysse et Alesia Bar
KIRIKOU DU DROPT (1'18"2), Dahlia Du Rib et Eau Du Dropt
KRISTALE TONIC (1'16"4), Love You et Ursa Tonic

MARSEILLE (À BORÉLY)

Jeudi 28 septembre 2023

LADY CASH DEHEL (1'20"4), Un Charme Fou et Geisha De Nappes
LADY DE NIMES (1'20"1), Dijon et Adriana De Nimes
LEADER DE L'ANTE (1'20"4), Bird Parker et Alma Rose
LIFE IS LOVE (1'19"4), Doberman et Susy Love
LINGFIELD (1'19"9), Django Riff et Bambina Flash
LOGIC DUEM (1'20"6), Dollar Macker et Eskermoise
LORELEI LOVE (1'20"6), Love You et Beverly Love
LOUSTIC D'ARKOZ (1'20"4), Unbridled Charm et Amazing Twin

KATIA EL SOL (1'19"0), Real De Lou et Virunga Sly
KREIZ DE PRAT GUEN (1'17"2), Orlando Vici et Breiz De Prat Guen

MESLAY-DU-MAINE

Vendredi 29 septembre 2023

L'ART DU SOLLIER (1'19"9), Ducato Bourbon et Elegante Emerald
L'AS DES MARETTES (1'20"9), Drole De Jet et Avoine De Blondel
LA BAULE HAUFOR (1'19"7), Un Amour D'haufor et Voile D'haufor
LA VISTA HAUFOR (1'19"5), Face Time Bourbon et Ustie Haufor
LADY DIVA (1'19"4), Rodrigo Jet et Diva D'ebane
LADY HAUFOR (1'19"4), Boccador De Simm et City Haufor
LANCELOT DU BOULAY (1'20"2), Voltigeur De Myrt et Sune Bricoise
LASER GEMA (1'18"9), Roc Meslois et Topaze Gede
LASKA DE SUBLIGNY (1'20"0), Bon Copain et Vallee De Subligny
LEADER DU SAPHIR (1'20"8), Frisbee D'am et Estelle Du Saphir
LEGEND SMART (1'19"0), Un Mec D'heripre et Vestale Du Goutier
LEIPZIG TEK (1'19"5), Un Amour D'haufor et Chiba Chatho
LEITORIA DE PADD (1'19"2), Goetmals Wood et Celsa De Padd
LENDAMA (1'18"8), Quaker Jet et Rendama
LEO QUANDO (1'19"9), Real De Lou et Fara Gwen
LEWIS KING (1'20"7), Booster Winner et Douce Passion
***LHASSA DE CHINE** (1'20"2), Laetenter Diem et Geisha De Chine
LIBERTE HAUFOR (1'19"1), Village Mystic et Fierce D'haufor
LIBRE SAUTONNE (1'19"5), Look De Star et Rhune Sautonne
LIKE HAUFOR (1'19"7), Un Amour D'haufor et Rage D'haufor
LILIE D'OMAHA (1'19"8), Feeling Cash et Dunmore D'usseda
LILINE DE L'ISLE (1'20"7), Uniclove et Andalousie
LILY CASH (1'18"0), Ready Cash et Annapolis
LIPARI (1'19"3), Cristal Money et Bella Wood
LOKO DJOB (1'20"5), Timoko et Nanou Djob
LORD SMART (1'19"0), Uniclove et Evita Du Bellay
LORMONT (1'20"7), Un Mec D'heripre et Agathe De L'oison

LOTSO DE GUOZ (1'19"0), Brillantissime et Reine De Flandre
LOTUS PIERJI (1'20"4), Ecu Pierji et Quatalie Pierji
LOUIS D'HAUFOR (1'18"0), Enino Du Pommereux et Diva Haufor
LOVE ME JIVE (1'20"0), Que Je T'aime et Floride Du Bourg
LOVELY DU NOYER (1'17"9), Charly Du Noyer et Best Race
LOYAL DU PONT (1'19"8), Niky et Capri Du Pont
LUCK AND JOY (1'19"7), Uhlan Du Val et Chance Des Douits
LUCRECE HAUFOR (1'18"6), Un Amour D'haufor et Fabiola Haufor
LUNA CLEMAXELLE (1'19"7), Frisbee D'am et Uria Josselyn
LUNA HAUFOR (1'20"1), Real De Lou et Santa Haufor
LUPIN DES TOURS (1'18"6), Carat Williams et Uria Des Tours
LYNX DES TOUCHES (1'20"8), Ecu Pierji et Askala Des Touches

KALDERON DU CLOS (1'18"5), Uppercut Du Rib et Bimbo Du Clos
***KAOLIK DE GUEZ** (1'17"9), Feeling Cash et Quoumba De Guez
KELIDEE DE NEUILLE (1'19"0), Repeat Love et Fierde De Neuille
KING DODVILLE (1'17"6), Django Riff et Comtesse
KING OF THE WORLD (1'16"8), Face Time Bourbon et Rangelie
KIRCHER (1'18"7), Neutron Du Cebe et Variation
KONCERTO DE CIGNE (1'18"4), United Back et Serenade De Cigne
KRACOTTE DU DORAT (1'18"5), Travel Jet et Jacotte

* Un cheval, qualifié au trot monté ne peut participer qu'aux courses au trot monté, tant qu'il n'a pas obtenu d'allocation ou subi avec succès une nouvelle épreuve de qualification au trot attelé.

© Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français - 2023
Directeur de la Publication : J-P. Barjon, Président de la Société.